

# SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1967-1968

Annexe au procès-verbal de la séance du 23 avril 1968.

## RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

*au nom de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées (1), sur :*

1° *Une mission d'information sur :*

- **les forces françaises du Sud de l'océan Indien et le service militaire adapté de la Réunion ;**
- **l'assistance militaire technique de la France à la République malgache.**

2° *Une visite d'amitié et d'information générale en Afrique du Sud,*

Par MM. André MONTEIL, Henri PARISOT,  
Roger CARCASSONNE, Roger MOREVE et Gustave HEON,

Sénateurs.

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Vincent Rotinat, président ; Pierre de Chevigny, Jean Périquier, Philippe d'Argenlieu, vice-présidents ; le général Antoine Béthouart, Georges Repiquet, Jean de Lachomette, secrétaires ; Edmond Barrachin, Maurice Bayrou, Jean Bène, Jean Berthoin, Raymond Boin, Marcel Boulangé, Julien Brunhes, Roger Carcassonne, Maurice Carrier, Georges Dardel, Yves Estève, le général Jean Ganeval, Robert Gravier, Raymond Guyot, Gustave Héon, Joseph-Pierre Lanet, Charles Laurent-Thouverey, Guy de La Vasselais, Jean Lecanuet, Marcel Lemaire, Jean Lhospied, Louis Martin, André Monteil, Roger Morève, André Morice, Léon Motais de Narbonne, Marius Moutet, Henri Parisot, le général Ernest Petit, Guy Petit, Alain Poher, Edouard Soldani, Jacques Soufflet, Jean-Louis Tinaud, Jacques Vassor, Paul Wach, Michel Yver.

---

**Rapports d'information.** — Réunion - Madagascar - Afrique du Sud - Armées - Service militaire.

Mesdames, Messieurs,

Votre Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées a reçu du Sénat, en juin 1967, les pouvoirs d'information pour accomplir une mission d'étude à Madagascar et à la Réunion, sur les forces françaises du Sud de l'océan Indien, sur le « service militaire adapté » à la Réunion et sur l'assistance militaire technique fournie par la France à la République malgache. La délégation de votre commission devait mettre à profit ensuite le voisinage de la République d'Afrique du Sud pour y effectuer une rapide visite d'amitié et d'information générale.

La décision relative à cette mission était antérieure au conflit de juin entre Israël et l'Egypte, dont l'une des conséquences a été la fermeture complète du canal de Suez et, partant, la revalorisation de la route du cap de Bonne-Espérance. La mission d'information qui, à l'origine, ne devait avoir qu'un caractère assez technique, s'est donc effectuée dans une ambiance où le problème politique de la route du Cap n'a cessé d'être présent. Nous n'avons pas ici l'intention de souligner particulièrement cette question, mais, à partir du compte rendu technique que nous présentons au Sénat, il nous sera possible à plusieurs reprises d'examiner certaines perspectives qu'ont fait apparaître les événements de l'an dernier.

\*

\* \*

La délégation (1) désignée par votre commission a donc effectué un déplacement de trois semaines, qui l'a conduite à Madagascar, à la Réunion et en Afrique du Sud, selon le programme qui fait l'objet de l'annexe I attachée à ce rapport. Elle vous présente aujourd'hui ses observations en trois chapitres qui traiteront d'abord

---

(1) Cette délégation était composée de MM. Montell, Parisot, Carcassonne, Morève et Héon, assistés de M. Rötig, administrateur, et accompagnés du colonel Chevillotte, officier expert détaché auprès de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées.

des forces françaises du Sud de l'océan Indien, y compris le service militaire adapté à la Réunion, puis de l'assistance militaire technique à la République malgache et, enfin, du bref séjour de votre délégation en Afrique du Sud.

Avant d'aborder ce compte rendu, nous nous faisons un très agréable devoir de renouveler nos remerciements à toutes les autorités qui ont étroitement participé à l'accomplissement et au succès de notre mission. Son Excellence M. Plantey, ambassadeur de France à Madagascar, et le général Revol, commandant supérieur des F. F. S. O. I., ainsi que M. Vaudeville, préfet de la Réunion, ont mis à notre disposition tous les moyens, toutes les informations nécessaires. Eux-mêmes et leurs collaborateurs, que nous voudrions pouvoir tous nommer pour leur dire notre reconnaissance, nous ont accueillis dans un climat de sympathie et d'entière confiance qui nous a infiniment touchés.

D'autre part, M. Tsiranana, Président de la République malgache, le président du Sénat et le président de l'Assemblée Nationale malgaches, les membres du Gouvernement malgache, et tout particulièrement le général Ramanantsoa, chef d'état-major des armées de terre, de mer et de l'air, nous ont accueillis et aidés de toutes les manières, nous faisant éprouver la solidité et l'ampleur de l'amitié qui lie la France et Madagascar.

En Afrique du Sud, Son Excellence M. Balaÿ nous a reçus avec la plus grande affabilité à l'ambassade de France ; d'autre part, après l'accueil qui nous a été réservé, en particulier par M. Muller, Ministre des Affaires étrangères, par M. Botha, Ministre de la Défense, le général Hiemstra, chef de l'état-major, et l'amiral Biermann, commandant des forces navales, pour ne citer que les plus importants de nos hôtes, nous avons senti que le terme d' « amicale » qui qualifiait notre visite n'a pas été un vain mot.

A tous, nous voulons redire nos remerciements.

\*  
\* \*

## I. — Les forces françaises du Sud de l'océan Indien.

Pour la clarté de notre exposé, il est nécessaire d'examiner la situation des forces françaises du Sud de l'océan Indien (F. F. S. O. I.) en les dégageant de ce qu'on pourrait appeler l'ensemble malgache, alors qu'en réalité nous avons été frappés de l'étroite symbiose qui existe entre elles et les forces armées nationales de Madagascar. Il ne faudrait donc pas que les nécessités de notre analyse fissent perdre de vue ce contexte, sur lequel nous reviendrons en étudiant l'assistance militaire technique.

Pour ce qui est des F. F. S. O. I., nous définirons d'abord leur mission d'ensemble dans la zone Madagascar - la Réunion - Comores ; puis, plutôt que d'en parler armée par armée, nous croyons préférable de grouper nos remarques d'une manière plus géographique en les centrant sur la base d'Ivato, voisine de Tananarive, puis sur la base de Diégo-Suarez. Enfin, nous exprimerons nos observations sur le service militaire adapté de la Réunion.

### 1. MISSIONS, NATURE ET EFFECTIFS DES FORCES FRANÇAISES DU SUD DE L'OCÉAN INDIEN

Nous avons déjà fait allusion à l'importance stratégique de la zone Sud de l'océan Indien en raison de la revalorisation de la route maritime du Cap. L'abandon, réalisé maintenant, des installations britanniques à l'Est de Suez ne peut que donner plus d'importance encore au fait que la France reste un des seuls Etats de l'Europe occidentale à entretenir des forces armées dans cette région du monde. Géographiquement, la zone de responsabilité française du Sud de l'océan Indien comprend Madagascar, la Réunion, les Comores et, pour mémoire, les Terres australes. Elle se caractérise par sa diversité politique, son insularité et ses dimensions considérables.

Indiquons en quelques mots que la Réunion, pour qui la départementalisation est certainement un bienfait, est caractérisée par une économie agricole peu différenciée, consacrée principalement à la canne à sucre et, en second lieu, au géranium utilisé dans l'industrie du parfum ; une grande partie de la population vit

dans des conditions précaires, que la « démographie galopante » ne cesse d'aggraver. La Métropole fait à la Réunion un effort considérable, en lui apportant une aide financière dont bien des départements métropolitains pourraient être jaloux. C'est pourquoi, en dépit des nombreuses misères qu'engendrent la faiblesse de l'économie et la surpopulation, il faut constater que les Réunionnais ont bien résisté jusqu'à présent aux menées séparatistes et demeurent attachés à la mère patrie.

Aux Comores, les choses sont différentes : en plus du mécontentement dû à une mauvaise situation économique, le problème du statut d'autonomie interne et les rivalités tenaces entre les îles de l'archipel sont caractéristiques de la situation politique ; d'autre part, l'existence du « Molinaco » (Mouvement de Libération nationale des Comores), d'inspiration étrangère, y crée un danger extérieur certain.

Quant à la République malgache — après sept années d'indépendance — elle connaît la stabilité politique, sans qu'il faille exclure, cependant, que les rivalités assez vives entre les différentes ethnies et le mécontentement dû à une situation économique peu florissante puissent faire surgir des menaces de subversion d'origine interne.

Dans le contexte politique ainsi esquissé, quelles sont les missions qui incombent aux forces françaises du Sud de l'océan Indien ? Outre la mission d'ensemble de « présence » proprement dite, qui est essentielle et qui s'apparente au rôle d' « action extérieure » confié à notre Marine, ces forces sont chargées, à la Réunion et aux Comores, de contribuer au maintien de l'ordre ; à Madagascar, dans le cadre des accords franco-malgaches, en plus de l'assistance militaire technique que nous examinerons ultérieurement, leur mission est de protéger éventuellement les ressortissants français et, sur la demande du Gouvernement malgache, agréée par le Gouvernement français, d'assurer, s'il le faut, une action de protection et de sécurité au profit de l'Etat malgache. En tout état de cause, le Gouvernement malgache, s'il garde sa responsabilité en matière de défense intérieure et extérieure, met à la disposition de la France, sur le territoire malgache, des bases qui lui permettent d'assurer sa mission stratégique. Les accords de défense franco-malgaches, bien entendu, prévoient une possibilité de coopération opérationnelle entre forces françaises et forces malgaches, comme les accords de défense signés avec les Etats africains de l'ancienne Communauté. S'il n'existe pas de plan de défense franco-

malgache, du moins la coopération permanente de fait entre forces armées françaises et malgaches permettrait-elle d'envisager, en cas de crise, un travail opérationnel commun qui devrait s'instituer sans difficulté. Mais nous sommes là dans le domaine des hypothèses.

Pour remplir leurs missions, les forces françaises du Sud de l'océan Indien comprennent les éléments dont le tableau qui suit donne la répartition et l'effectif, tel qu'il existait l'été dernier :

*Forces françaises.*

TANANARIVE-IVATO :

- 2<sup>e</sup> régiment de parachutistes d'infanterie de marine (2<sup>e</sup> R.P.I.Ma.) composé de 2 compagnies de parachutistes. Effectif : 596, pour le régiment proprement dit.)
- base aérienne 181 comprenant 10 Dakota C 47, 10 Skyraiders AD 4 et 2 Alouette II.

DIÉGO-SUAREZ :

- 3<sup>e</sup> régiment étranger d'infanterie (3<sup>e</sup> R. E. I.) composé de 2 compagnies d'infanterie (plus une compagnie en cours de formation pour les Comores).
- base navale (comprenant l'Arsenal) : aviso escorteur « *Commandant Bory* », 1 remorqueur et 1 LCT (coulé, qui devait être remplacé le 24 septembre).

LA RÉUNION :

- 15<sup>e</sup> bataillon d'infanterie de marine (15<sup>e</sup> B. I. Ma.). (Effectif : 351.)
- une légion de gendarmerie. (Effectif : 317.)

LES COMORES :

- 2 sections, détachées du 3<sup>e</sup> R. E. I. et implantées respectivement à Dzaoudzi et Moroni. Elles seront remplacées par une compagnie dès la création de la nouvelle compagnie en cours de formation à Diégo.
- 1 compagnie de gendarmerie. (Effectif : 100.)

*Effectif total des forces françaises du Sud de l'océan Indien :*

Terre .....	1.830
Air .....	713
Mer .....	622

Total ..... 3.165

Le tableau suivant, plus schématique, expose la répartition de ces forces par territoire et par armée, à la même époque.

	ARMÉE DE TERRE	AVIATION	MARINE
Madagascar .....	2 <sup>e</sup> R. P. I. Ma. 3 <sup>e</sup> R. E. I. (2 compagnies).	Base aérienne d'Ivato 20 appareils.	Base navale de Diégo-Suarez : aviso escorteur <i>Commandant Bory</i> et 1 remorqueur.
Réunion .....	15 <sup>e</sup> B. I. Ma.		
Comores .....	2 sections du 3 <sup>e</sup> R.E.I., et à partir du 1 <sup>er</sup> octobre, 1 compagnie du 3 <sup>e</sup> R. E. I.		

Ces moyens peuvent être renforcés rapidement, conformément au schéma suivant :

*Plan de renforcement rapide.*

1. A MADAGASCAR :

La décision d'exécution est du ressort exclusif du Gouvernement français.

Moyens envoyés dans le déclenchement du plan :

- 1 régiment « Guépard » en totalité ou en partie ;
- 2 Alouette.

Moyens susceptibles d'être envoyés sur demande :

- 1 régiment non aéroporté ;
- 6 Nord-2500.

2. AUX COMORES et à LA RÉUNION :

A partir de la Métropole : des escadrons de gendarmerie mobile.

A partir de Madagascar : le 2<sup>e</sup> R.P.I.Ma puis s'il y a lieu le 3<sup>e</sup> R.E.I.

Il est à noter que le terrain de Gillot à la Réunion est accessible, depuis quelques mois, aux quadrimoteurs type Boeing, ce qui permettrait d'amener les renforts directement de la Métropole sans transiter par Madagascar.

Enfin, l'articulation du commandement de ces forces s'établit de la façon suivante :

TANANARIVE :

- Général de division, commandant supérieur des forces françaises du Sud de l'océan Indien ;
- Général de brigade aérienne, adjoint au G.C.S. F.F.S.O.I. ;
- Chef d'état-major interarmées.

DIÉGO-SUAREZ :

- Contre-amiral, adjoint naval et commandant de la zone maritime du Sud de l'océan Indien.

LA RÉUNION :

- Colonel, commandant la subdivision militaire de la Réunion.

A ces données, il faut ajouter la précision que les forces de 2<sup>e</sup> catégorie sont constituées, à la Réunion, par 26 brigades et 3 pelotons mobiles de gendarmerie, et, aux Comores, par 6 brigades et 2 pelotons mobiles de gendarmerie. Ne citons que pour mémoire le S.M.A. de la Réunion, auquel nous consacrerons un paragraphe spécial, en raison de l'expérience particulière qu'il effectue.

## 2. LES BASES FRANÇAISES INTERARMÉES D'IVATO ET DE DIÉGO-SUAREZ

Une fois définies les missions et l'articulation des forces, il convient d'étudier l'organisation de leurs deux implantations principales qui sont la base d'Ivato, proche de Tananarive, et la base de Diégo-Suarez, à l'extrémité Nord de Madagascar. Ni l'une ni l'autre ne sont exclusivement sous la dépendance de l'état-major d'une seule des armées ; interarmées toutes deux, elles présentent la caractéristique d'être mises, sur territoire malgache, à la disposition des forces françaises.

### A. — Base d'Ivato.

La base d'Ivato, centrée autour de la base aérienne 181, dont les moyens figurent dans les tableaux ci-dessus, comporte, outre les installations « Air », le casernement du 2<sup>e</sup> R.P.I. Ma, et les installations de l'escadrille malgache (ESCAMA). Cette base, française à

l'origine, a été récemment remise à la République Malgache dans le cadre des accords de coopération ; elle comporte une piste accessible à tous les modèles actuels d'avions. Le détail des missions des forces aériennes françaises stationnées à Ivato, l'organisation de la base aérienne, ainsi que, d'autre part, deux notes relatives au 2<sup>e</sup> R.P.I. Ma font l'objet des annexes II et III de ce rapport. Votre délégation voudrait cependant, sans abuser de détails techniques, présenter quelques remarques concernant les forces stationnées à Ivato.

a) Forces aériennes : la base aérienne 181.

Les missions des forces aériennes, pour le temps de paix, consistent à assurer, outre la préparation et le maintien en condition de leurs personnels, des transports réguliers sur Diégo-Suarez, la Réunion, les Comores et Tamatave où arrivent les ravitaillements par mer. C'est, en outre, à partir d'Ivato que se fait la liaison aérienne avec les stations météo des îlots Europa, Tromelin et les Glorieuses. Ces forces prennent à leur compte le support-vie du 2<sup>e</sup> R.P.I. Ma et de l'escadrille malgache ; enfin, elles assurent des missions de recherche et de sauvetage, le service d'escale et l'assistance à l'aéroport civil. Leur réseau de transmissions est utilisé par l'ensemble des forces françaises stationnées à Madagascar.

En temps de crise, elles contribuent au maintien de l'ordre, soit en dehors de Madagascar, soit à Madagascar même, dans le cadre des accords franco-malgaches, qui définissent la procédure et les conditions de leur intervention. La décision d'emploi des forces aériennes françaises, dans cette seconde éventualité, serait uniquement du ressort de l'autorité politique à son échelon le plus haut. Des problèmes analogues ont déjà existé, en Afrique Noire, et il convient de souligner qu'ils ne sont pas *a priori* exclus à Madagascar. Leur solution n'est en tout cas pas à chercher à l'échelon des exécutants, fût-ce même à celui du général commandant supérieur.

Les appareils dont dispose actuellement le commandement « Air » à Ivato sont un escadron de 10 Dakota C 47 et 2 Alouettes II et un escadron de 10 Skyraiders AD 4. Les « Skyraiders », à grand rayon d'action et aux possibilités opérationnelles intéressantes, sont excellents pour les missions de liaison lointaine qui peuvent leur être confiées. Quant aux C 47 Dakota,

il a été question de les remplacer par des Nord-2.500, en raison de leur vétusté. Mais il faut avoir présent à l'esprit qu'à Madagascar l'emploi exclusif du Nord-2.500 reviendrait à renoncer, pour les liaisons intérieures, à l'utilisation d'un certain nombre de terrains où peut atterrir sans problème le Dakota, mais trop rustiques pour accueillir les « Nord ». Dans un pays où les liaisons aériennes ont une importance primordiale, l'absence d'un homologue moderne du C 47 pose un problème difficile à résoudre.

Après cette revue rapide des missions et des moyens des forces aériennes françaises d'Ivato, rappelons d'un mot que, lorsqu'elles se sont installées récemment sur cette base, elles ont abandonné du coup la base d'Arivonimamo qui reste néanmoins à leur disposition éventuelle et pourrait être un terrain de secours précieux pour doubler celui d'Ivato, en cas d'urgence.

Notons enfin que, malgré l'existence du terrain de Gillot, à la Réunion, qui peut maintenant accueillir les gros quadri-réacteurs, il n'est pas question d'y transférer les éléments des forces aériennes du sud de l'Océan Indien, stationnés à Ivato, pour des raisons budgétaires, certes, mais plus encore pour des raisons politiques et stratégiques : le gouvernement malgache, notamment, ne comprendrait pas les motifs d'un tel départ, car il attache beaucoup de prix au maintien de troupes françaises sur son territoire, tant à cause de leur apport à l'économie du pays que par souci de sécurité.

b) Forces terrestres : le 2<sup>e</sup> Régiment de parachutistes  
d'Infanterie de Marine (2<sup>e</sup> R. P. I. Ma.).

Sur l'emprise de la base d'Ivato, et au voisinage immédiat des unités de l'armée de l'Air, est caserné le 2<sup>e</sup> R. P. I. Ma., seule unité des forces terrestres restant dans la région de Tananarive. Ce régiment compte 845 officiers, sous-officiers et soldats, au total, y compris les effectifs des personnels détachés aux Etats-Majors et au soutien logistique, qui sont administrés par lui. D'une part, il assume une mission opérationnelle, et, de plus, il joue le rôle d'unité de garnison et de soutien du commandement supérieur. Il est constitué d'une compagnie de commandement, d'un peloton aéroporté, d'un peloton de reconnaissance et de deux compagnies de combat. L'annexe III, jointe à ce

rapport, expose en détail l'historique et la situation actuelle de cette unité. Nous n'insisterons donc à son sujet que sur certains points qui nous paraissent essentiels.

Sa mission opérationnelle consiste à assurer la protection de la base d'Ivato, éventuellement de Tananarive, ainsi que de participer en tant que de besoin au maintien de l'ordre aux Comores et à la Réunion. En cas d'application du plan de renforcement rapide des forces de Madagascar, il a également une mission d'accueil pour les unités qui seraient éventuellement amenées par air à Tananarive.

Sa liaison avec la base aérienne, qui assure son soutien-vie, fonctionne avec souplesse et efficacité ; de même sa liaison avec la compagnie parachutiste du 1<sup>er</sup> Régiment malgache.

Cela dit, les questions que nous avons pu poser au colonel et aux officiers du régiment, auxquelles il a été répondu dans une ambiance de sympathie et de totale franchise, nous ont permis de formuler les observations suivantes sur cette unité : elle constitue sans aucun doute un régiment jeune et dynamique, installé peut-être un peu à l'étroit dans son casernement d'Ivato, qui n'offre qu'une possibilité de logement médiocre, et un cadre sévère pour la troupe en dehors du service. Son activité comporte des manœuvres aussi nombreuses que possible, soit par compagnie, soit dans le cadre du régiment entier, soit dans des exercices interarmées ou en liaison avec le régiment de Légion de Diégo-Suarez. En particulier, le 2<sup>e</sup> R. P. I. Ma. effectue de nombreuses marches-manœuvres qui, pendant quinze jours, soumettent les sections, seules ou par deux, à une vie de campagne dans des régions montagneuses et désertiques. Il a enfin participé, en décembre 1966 à la Réunion, ou en février 1967, à Dzaoudzi, aux Comores, par exemple, à des opérations de maintien de l'ordre.

Cela dit, il est certain que ce régiment pose des problèmes, en particulier des problèmes de personnel qui, sans être insolubles, ne nous ont pas été dissimulés. Si les officiers sont certainement tous « fanatiques » de leur métier, il existe, en revanche, une différence sensible de qualité entre les sous-officiers expérimentés, mais plus très jeunes, formés dans l'épreuve des combats, et les jeunes sous-officiers, de niveau bien inférieur : trois seulement, parmi ces derniers, sortent de l'École nationale des sous-officiers d'active.

Quant à la troupe, elle est caractérisée par une très grande hétérogénéité entre les appelés (60 %) et les engagés (40 %). Les engagés, d'un niveau intellectuel et moral très insuffisant dans l'ensemble, mais capables d'accomplir un service très dur, ne s'amalgament pas avec les jeunes du contingent sur lesquels leur action est défavorable. Il a donc été nécessaire de les grouper en sections homogènes, à raison d'une section par compagnie, ce qui n'est pas la formule la plus heureuse ; de là certainement un manque de cohésion dans l'effectif « troupe ».

Notons également, sans grossir inutilement l'importance de ce fait, la difficulté qu'éprouvent le commandement et les services sanitaires à lutter contre les maladies vénériennes, surtout chez les engagés. Enfin, il est certain que le nouveau règlement de discipline générale qui, pratiquement, donne au colonel seul le droit d'infliger les punitions graves, est d'une application difficile dans une unité de ce genre.

Néanmoins, il est certain que le moral du régiment est bon et, comme toujours en pareil cas, en proportion directe de son activité : il ne faudrait donc pas que les moyens dont il dispose pour effectuer son entraînement, et qui ont été légèrement réduits l'an dernier, le fussent davantage.

Telles sont les observations que nous rapportons de notre visite à la base d'Ivato, qui a, nous le répétons, une double fonction, de base aérienne et de base terrestre. En concluant ces remarques, nous devons souligner que, dans Tananarive même, les forces françaises ont toujours la disposition de nombreux magasins de stockage, assez dispersés dans la ville, où sont déposés notamment les approvisionnements destinés aux renforts (munitions, véhicules, piles, etc.). Cette dispersion est due, sans doute, au souci de ne pas manifester une présence militaire trop voyante à proximité immédiate de l'aéroport international de Tananarive qui est, lui aussi, établi à Ivato : elle tient également, pour partie, au fait que l'installation française à Ivato est précaire par nature. Cette dispersion n'est pas sans avantages, du point de vue de la présence des troupes, mais il est évident que les organes d'une base devraient être groupés (les installations radio en particulier).

Il y a là un problème à régler, soit en profitant de l'agrandissement du dépôt de munitions de Djibouti, soit par tout autre moyen.

B. — *Base de Diégo-Suarez.*

Diégo-Suarez, deuxième pilier de l'organisation des forces françaises à Madagascar, se trouve à la fois au carrefour de routes maritimes dont la fermeture du canal de Suez a accru l'importance, et à une position clé pour la surveillance du canal de Mozambique et, de façon plus générale, du Sud-Ouest de l'océan Indien. Sa rade, l'une des plus étendues du monde, est capable de recevoir, en « dispersion atomique », une quarantaine de grands bâtiments. Diégo-Suarez pourrait constituer une base stratégique interarmées de premier ordre... moyennant les crédits suffisants et dans le cadre d'une stratégie globale fondée sur la possession de grandes bases outre-mer. Or, il semble bien que tel n'est pas le « contexte » de la stratégie française actuelle.

Quoi qu'il en soit, la France y dispose pour le présent d'un excellent port naturel, assez bien équipé comme « base secondaire », en raison de la présence d'un arsenal, auquel manquent encore, cependant, des quais d'accostage et de réparation.

En second lieu, c'est à Diégo-Suarez que se trouvent le dépôt, le poste de commandement et le casernement du 3<sup>e</sup> régiment étranger d'infanterie, chargé d'une mission importante de présence et de maintien de l'ordre, particulièrement aux Comores.

En application des accords franco-malgaches, la République française a la libre disposition de la base et la charge de sa défense.

Avant d'examiner les problèmes qui se posent aux forces navales, nous voudrions, en quelques mots, exposer la situation du 3<sup>e</sup> R. E. I. en fonction de sa mission permanente de présence et de maintien éventuel de l'ordre.

a) Le 3<sup>e</sup> régiment étranger d'infanterie.

Le « 3<sup>e</sup> Etranger », seule unité terrestre de la base de Diégo-Suarez, contribue à la mission de présence de nos forces. Il fournit également les contingents stationnés aux Comores : lors de notre passage, deux compagnies du régiment étaient à Diégo-Suarez, et deux sections aux Comores ; une troisième section se constituait pour porter à la valeur d'une compagnie l'effectif stationné aux Comores.

Il n'est peut-être pas inutile de souligner la signification de ce renforcement : abstraction faite des problèmes politiques propres aux Comores, que nous avons évoqués au début de ce rapport, il est essentiel que la présence militaire française se maintienne sur ce territoire : l'île de Mayotte, en particulier, qui offre la possibilité d'établir, autour de sa rade, une belle base navale et un terrain d'aviation, reste un point d'appui naval très intéressant, dans le complexe stratégique qu'elle constitue avec Djibouti et Diégo-Suarez.

Dans l'immédiat, le stationnement de la compagnie de Légion pose des problèmes d'intendance, concernant le casernement et la fourniture d'eau potable. Cette compagnie constitue un appoint fort utile au maintien de l'ordre, s'il faut recourir à des moyens dépassant ceux de la gendarmerie. Néanmoins, elle matérialise également la volonté de la France de maintenir sa présence militaire en ce point d'une indiscutable valeur stratégique.

#### b) Le point d'appui naval de Diégo-Suarez.

A propos des installations de la marine à Diégo, il nous semble ambitieux d'employer le terme de « base stratégique ». Il est certain qu'avec de grands moyens financiers, dans le cadre d'une politique de grandes bases lointaines, Diégo-Suarez offrirait aisément la possibilité de constituer un tel ensemble. Nous avons parlé, au début de ce rapport, des qualités de sa rade, qui en font un site naval exceptionnel ; mais il convient d'examiner avec modestie l'importance des moyens « Marine » de Diégo, qui se résument à un arsenal d'une activité satisfaisante, des dépôts de matériel et deux unités navales, l'avis-escorteur « *Commandant Bory* » et un remorqueur.

Cependant, compte tenu du fait que la marine possède, à proximité immédiate de la base, une station radio moderne, qui complète efficacement le réseau mondial interarmées de transmissions, il est indubitable que Diégo constitue un capital stratégique de grande importance. De même, la base présenterait un grand intérêt au cas où devraient jouer les accords franco-malgaches de défense.

En fait, actuellement, l'essentiel du capital de Diégo-Suarez est constitué par son arsenal. L'annexe n° IV de ce rapport expose en détail les tâches et les problèmes de la direction des

constructions et armes navales — autrement dit de l'arsenal — et nous vous renvoyons à sa lecture. Nous voulons cependant insister sur les modalités très particulières de son activité.

La part faite aux constructions et armes navales est d'environ 50 % de son activité totale. L'autre moitié est consacrée à l'activité civile, et porte aussi bien sur des travaux de carénage de bâtiments de commerce, que sur la fabrication de petits bâtiments, ou même, dans la proportion de 60 %, sur la confection de charpentes métalliques, destinées à l'édification de ponts ou de citernes de stockage d'essence. L'arsenal assure également le soutien de sucreries, d'usines de manioc, et des salines de Diégo-Suarez.

Il emploie au total environ 1.000 ouvriers, dont 120 métropolitains, 100 Réunionnais, 160 Comoriens et des Malgaches.

En réalité, l'arsenal de Diégo, seule installation industrielle de la région, fait vivre au moins la moitié de la ville et assure la plus grande part de l'activité industrielle locale. Il n'est pas sûr que certains établissements artisanaux locaux, comme les fabriques de meubles, voient d'un très bon œil la variété de ses activités, qui évidemment, leur font une concurrence difficile à affronter... Il n'en reste pas moins que, dans la pratique, la vie de l'arsenal et la vie de Diégo semblent ne faire qu'un.

Nous avons été tenus au courant, à Diégo-Suarez, de problèmes que posent les écoles et l'hôpital. Nous les indiquerons en un mot. En ce qui concerne les écoles, la présence à Diégo d'un nombre important de ressortissants français, Réunionnais et Comoriens en particulier, impose la création, en regard de la « malgachisation » de l'enseignement, d'écoles françaises où les enfants de ces ressortissants pourraient être scolarisés. Notre consul général rencontre dans ce domaine des difficultés nombreuses, notamment en ce qui concerne l'établissement d'écoles consulaires. Il s'attache à ce travail avec un dévouement et un enthousiasme dont nous avons été vivement frappés, et nous considérons qu'il devrait recevoir du Gouvernement français une aide plus substantielle à ses efforts : ces Réunionnais et Comoriens, qui sont bien souvent de « petits blancs », méritent en effet que la Métropole leur marque mieux l'intérêt qu'elle leur porte.

Pour ce qui est des questions hospitalières, la base de Diégo possède une « infirmerie-hôpital » interarmées, sur laquelle se porte, actuellement, pour des raisons géographiques, et du fait

que Tananarive possède l'hôpital Girard-et-Robic, tout l'effort de la direction du service de santé interarmées des F. F. S. O. I. Cet établissement, qui est, en fait, un véritable hôpital, attend de recevoir un service de chirurgie, car, actuellement toute la base se trouve tributaire du service chirurgical de l'hôpital provincial malgachisé de Diégo-Suarez. Pour diverses raisons, en particulier l'absence de régime de sécurité sociale et l'obligation de rembourser une partie des frais médicaux, il conviendrait que la création de ce service fût hâtée. Nous en entretiendrons donc les autorités compétentes.

Pour terminer notre tour d'horizon de Diégo-Suarez, un mot enfin du terrain d'aviation de la base. A l'ouest de la ville, dans la presqu'île du cap d'Ambre, est établi le terrain d'Andrakaka, dont les installations comprennent une piste en dur de 2.500 mètres sur 45 mètres, à résistance de 120 tonnes, avec balisage de nuit et tour de contrôle. Dans la limite actuelle des crédits disponibles, qui permettent d'entretenir, mais non de développer, ces installations, ce terrain ne peut faire face qu'à un trafic occasionnel et réduit : la piste est soumise à des restrictions en ce qui concerne notamment les quadriréacteurs de transport, et il resterait beaucoup à faire pour créer à Andrakaka une base de stationnement permanent pour des avions modernes.

\*  
\* \*

### C. — *La subdivision militaire de la Réunion.*

Avant de conclure nos remarques sur les F. F. S. O. I. et d'aborder la question, très particulière, du S. M. A., nous devons encore citer la présence à la Réunion du 15<sup>e</sup> bataillon d'infanterie de marine (15<sup>e</sup> B. I. Ma), placé sous l'autorité du général commandant supérieur du F. F. S. O. I., par l'intermédiaire du colonel commandant la subdivision de la Réunion. Cette unité, à l'effectif de 600 hommes environ, s'intègre dans l'ensemble du dispositif des F. F. S. O. I., mais elle joue également le rôle de troupe de garnison à la Réunion, et nous avons été frappés par l'importance de sa fonction de « service », en regard de sa fonction opérationnelle : le 15<sup>e</sup> B. I. Ma assure en effet son propre support et celui des bâtiments proprement militaires de la Réunion ; il assure égale-

ment celui du service militaire adapté. Sa présence à la Réunion a une importance psychologique considérable dans la mesure où il groupe sans distinction Français de la métropole et Réunionnais dans une même tradition militaire.

La Réunion, nous a-t-on dit, est demandeur d'éléments militaires supplémentaires ; sans doute le bataillon actuel est-il un peu handicapé par la lourdeur de ses services, mais il semble que, dans les circonstances présentes, il corresponde à la fois aux besoins de la défense et aux possibilités budgétaires.

La gendarmerie, qui comprend deux compagnies (Saint-Denis et Saint-Pierre) réparties en 32 brigades et deux pelotons mobiles, est bien renseignée et bien implantée. Rassurants et respectés, les gendarmes gardent parfaitement le contact avec la population et font preuve d'une grande activité : il nous a été donné, tout à fait par hasard, d'assister à une opération de secours qu'ils effectuaient en hélicoptère, dans un site difficilement accessible de cirques et de cratères : le calme et l'efficacité des quatre ou cinq gendarmes chargés de cette mission nous ont très favorablement impressionnés. Certes, ce n'était là qu'un exemple, mais nous savons qu'il correspondait tout à fait à l'ensemble de leur tâche. Cependant, nous avons constaté que la gendarmerie de la Réunion ne possède qu'un seul hélicoptère, ce qui nous a paru insuffisant, si l'on tient compte de l'isolement parfois extraordinaire des « îlets » ou hameaux perdus au fond des cirques volcaniques, où les gendarmes peuvent avoir à secourir d'urgence des malades ou des blessés, et qui, en cas de cyclone, peuvent être entièrement coupés du reste du monde.

Tel est l'essentiel de nos remarques sur les forces françaises du Sud de l'océan Indien, articulées autour des deux pivots de Tananarive-Ivato et Diégo-Suarez. Dans l'ensemble, leur effectif est satisfaisant, et leur dispositif est équilibré, compte tenu de ce que leur action est fondée sur l'éventualité d'interventions rapides, appuyées en cas de besoin par des renforts venus de Métropole. Leur armement adapté à leurs missions ne comporte évidemment ni artillerie, ni moyens lourds. Il nous a semblé cependant qu'un renforcement des blindés du 3<sup>e</sup> Etranger — renforcement qui maintenant serait chose faite — était utile ; également, les forces aériennes gagneraient à voir augmenter leurs moyens de reconnaissance et à recevoir un troisième hélicoptère ; enfin, dans un

théâtre d'îles, nous n'avons pas trouvé que la Marine fût gâtée en bâtiments : peut-être conviendrait-il qu'elle pût disposer en permanence d'un bateau au moins, ce qui actuellement n'est pas le cas.

Néanmoins, tout compte fait, nous estimons que les F. F. S. O. I. sont organisées et équipées pour remplir leurs missions de manière satisfaisante.

### 3. LE SERVICE MILITAIRE ADAPTÉ A LA RÉUNION

En abordant enfin la question du service militaire adapté à la Réunion, votre délégation croit bon de vous rappeler que trois de ses membres avaient assuré une mission consacrée, en 1966, au service militaire adapté des Antilles et de la Guyane et qu'ils se trouvaient donc tout à fait préparés à juger une autre expérience de ce service. A la différence du S. M. A. Antilles-Guyane, celui de la Réunion est de création beaucoup plus récente, puisqu'il est né le 1<sup>er</sup> novembre 1965, et il incorpore un nombre beaucoup plus restreint de jeunes gens : cent cinquante l'an dernier, en regard du gros régiment d'environ 3.000 hommes qu'est le S. M. A. des Antilles-Guyane.

Cela dit, le but de l'expérience reste le même et ses modalités s'adaptent aux données propres à la Réunion. Le contingent réunionnais, en effet, présente des problèmes qui lui sont très particuliers : jusqu'à maintenant, environ 90 % des appelés (1) faisaient leur service en métropole (leur nombre, l'an dernier, était d'environ 1.700). Or, ces garçons, attirés par la possibilité d'un séjour dans la mère patrie, que les autorités civiles et militaires de l'île encourageaient à partir, avec l'espoir que certains pourraient s'y fixer, étaient dispersés dans les régiments où ils étaient incorporés, se faisaient mal comprendre dans leur « parler créole » et se trouvaient rapidement isolés et désorientés. Au cours des toutes dernières années, l'armée a fait l'effort de les regrouper, par groupes ou par sections, en les confiant à des cadres ouverts aux problèmes de la Réunion et capables de les incorporer à la vie de la métropole. Certes, l'idéal, dans cette situation, serait peut-être de nommer un officier supérieur itiné-

---

(1) Ce n'est que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1961 que tous les ressortissants des D. O. M. aptes au service effectuent leurs obligations légales d'activité, alors qu'auparavant, sauf une faible partie, à l'effectif fixé par le département, le contingent était placé en congé sans solde.

rant pouvant suivre ces unités, redresser éventuellement des erreurs, et, en tout cas, donner des conseils en parfaite connaissance de cause.

D'autre part, ces recrues réunionnaises que, dans un dessein de promotion sociale, on tend à incorporer même si elles ne présentent pas le profil médical d'aptitude rigoureusement exigé en métropole, représentent un ensemble de valeur médiocre. Nous joignons à ce rapport, sous la forme d'une annexe n° V, une fort intéressante étude sur la valeur du contingent réunionnais, qui décrit, par des chiffres particulièrement éloquents, la « démographie galopante » de la Réunion (le taux d'accroissement de la population réunionnaise est actuellement de trente-trois pour mille), et donne des informations précieuses sur les capacités physiques et intellectuelles des appelés.

En un mot, le contingent réunionnais, dont l'importance croît d'année en année, est de qualité médiocre sous l'influence de plusieurs facteurs : isolement des villages dans un pays au relief extraordinairement tourmenté, scolarisation insuffisante, pauvreté du niveau de vie.

C'est pour faire face à une tâche de formation professionnelle et de promotion sociale, dans des conditions particulières, qu'a été décidée l'expérience du service militaire adapté. Tout comme nous l'avons souligné dans notre rapport sur le S. M. A. Antilles-Guyane, nous insistons, une fois encore, sur la spécificité de l'expérience qui se déroule à la Réunion, avec d'excellents résultats, nous a-t-il semblé.

Après avoir rapidement décrit le programme d'instruction et l'organisation, nous vous indiquerons les succès déjà acquis et l'avenir promis à cette expérience.

\*  
\* \*

Le service militaire adapté s'effectue dans une unité qui a reçu le nom de Centre militaire de préformation de la Réunion (C. M. P. R.) ; la différence d'appellation ne traduit aucune différence dans les missions, entre l'unité des Antilles et celle de la Réunion. L'une comme l'autre apportent une solution originale au problème de la formation physique, morale, intellectuelle et professionnelle des recrues qui, sur ces quatre plans, présentent des déficiences (1). Dans un cadre strictement militaire, les jeu-

---

(1) 85 % des recrues du C. M. P. R. ont un niveau scolaire inférieur à celui du C. E. P.

nes gens, incorporés dans ces unités pendant la durée légale du service, reçoivent une réimprégnation scolaire et une préformation professionnelle qui préparent leur intégration dans la vie économique du pays.

La préformation professionnelle consiste dans l'exécution, par des chantiers-écoles, de travaux au profit des collectivités locales du département de la Réunion ; cette activité, orientée vers la construction de bâtiments légers, permet aux appelés de se familiariser avec plusieurs techniques.

Le programme d'instruction des recrues du C. M. P. R. est fixé de la manière suivante :

1. *Du 1<sup>er</sup> au 4<sup>e</sup> mois*, elles reçoivent une formation militaire de base et une réimprégnation scolaire ;

2. *Du 5<sup>e</sup> au 8<sup>e</sup> mois*, l'instruction est consacrée à la préformation professionnelle en ateliers ;

3. *Du 8<sup>e</sup> au 16<sup>e</sup> mois*, la préformation professionnelle est achevée dans les chantiers-écoles, dans le cadre d'un programme de travaux déterminés par la Préfecture.

Nous retrouvons donc là exactement les principes directeurs du S. M. A. des Antilles ; cependant, à la Réunion, l'expérience de cette forme particulière de service est faite, à dessein, de façon lente et progressive : elle a commencé sur une très petite échelle puisque, en août dernier, l'effectif du C. M. P. R. était au total de 191, réparti de la façon suivante :

*Métropolitains* : 41, soit : 1 officier supérieur commandant l'unité ; 3 officiers subalternes ; 17 sous-officiers ; 10 caporaux-chefs et caporaux moniteurs, venant du Centre de formation professionnelle de Fontenay-le-Comte ; 10 appelés métropolitains spécialistes.

*Réunionnais* : 150, dont 16 caporaux-chefs et caporaux, tous volontaires pour servir au C. M. P. R.

Son articulation est la suivante :

— 1 section de commandement ;

— 1 groupement d'instruction à 2 sections aux ordres d'un lieutenant ;

— 1 groupement « travaux-école » à 2 sections aux ordres d'un lieutenant.

L'unité est administrée par le 15° B. I. Ma. et, à la différence du S. M. A. des Antilles, les cadres métropolitains figurent sur le budget des armées alors que seuls les appelés réunionnais sont pris en charge par le budget des départements et territoires d'outremer.

\*  
\* \*

Quels sont les résultats obtenus jusqu'à maintenant par le Centre ?

Il faut d'abord bien souligner qu'il constitue une unité valable sur le plan militaire et capable de participer éventuellement au maintien de l'ordre, en prêtant main forte au 15° B. I. Ma. Il s'agit en effet de soldats ayant fait des « classes » normales, et régulièrement entraînés une fois par mois par un exercice de combat comportant une marche et des tirs d'armes individuelles : de plus, une fois chaque année, l'unité met en œuvre le pont Bailey de l'administration des Travaux publics, pont que le S. M. A. utiliserait au cas où devrait être appliqué le plan Orsec.

Cette instruction militaire, entre autres résultats, permet de donner aux appelés confiance en eux-mêmes, de lutter contre l'emploi exclusif du patois, qui isole souvent ces jeunes gens : des progrès considérables dans la pratique du français ont pu être constatés depuis le début de l'expérience.

En ce qui concerne le but spécifique du C. M. P. R., il est certain que le premier contingent incorporé a dû être un peu sacrifié et qu'il a « essuyé les plâtres » : il a reçu une formation militaire, mais il n'a pas suivi le rattrapage scolaire et a dû être mis toute de suite au travail « sur le tas » pour réaliser des travaux urgents.

Actuellement, l'unité a construit et continue de construire et d'équiper ses ateliers et le programme de « réimprégnation scolaire » est appliqué normalement. Les chantiers-écoles livrent les logements, à la cadence d'un « F4 » par mois. Quant aux résultats de la formation professionnelle, il nous a été dit que, pour le contingent 1965-2, par exemple, auquel appartenaient 37 jeunes gens, ces derniers ont obtenu, à la fin de leur service, 12 certificats « C. P. I. bâtiment » et 27 certificats « C. S. I. conducteurs ».

\*  
\* \*

A voir ces résultats, les perspectives d'avenir du S. M. A.-C. M. P. R. semblent bonnes. L'encadrement actuel, qui, en pourcentage, paraît important, est cependant l'encadrement de base strictement nécessaire, et ne sera pas augmenté proportionnellement au doublement de l'effectif des appelés réunionnais, qui est envisagé pour le début de 1969, ce qui portera ainsi à 300 le nombre de ces recrues.

M. le Préfet de la Réunion, lui-même, constatant le succès atteint par l'expérience, nous a dit que, dès 1968, il convenait de prévoir la création d'un deuxième centre capable d'incorporer 300 autres jeunes gens ; il serait possible d'envisager sa mise en place entre 1970 et 1972. De toute manière, le S. M. A. n'a pas de problème de recrutement à redouter pendant quinze ans environ : étant donné le retard dont souffrent actuellement les classes à venir, elles n'auront qu'à se louer de pouvoir effectuer leur service sous la forme « adaptée ». Le S. M. A., en effet — il faut le répéter — est un moyen efficace, plus efficace que les centres civils de formation professionnelle pour préparer la jeunesse dans l'île aux conditions de vie et de pensée du monde moderne.

Nous devons cependant noter, dans cette vue prospective, qu'un effort doit être accompli par les armées pour ce qui est de leurs moyens de sélection à la Réunion. Actuellement, les recrues sont « testées » par des psychotechniciens civils ; à notre avis, la collaboration de personnels militaires aux opérations de sélection allégerait la tâche des civils et permettrait de mieux faire face aux exigences du recrutement.

\*  
\* \*

Qu'il nous soit permis, à la fin de ces remarques, de rendre hommage à la valeur et à la compétence des officiers qui dirigent et qui animent le C. M. P. R. et, plus particulièrement, à son commandant, dont les vues claires et l'enthousiasme contagieux nous permettent d'augurer d'excellents résultats pour son action.

## II. — L'assistance militaire technique de la France à la République malgache.

Après l'étude des Forces françaises du Sud de l'Océan Indien, et avant l'examen du fonctionnement de l'assistance militaire technique (A. M. T.) à Madagascar, il nous faut rappeler la véritable symbiose qui existe entre forces françaises et forces malgaches, dans l'interprétation la plus large des accords de coopération. Nous avons déjà indiqué que la Marine française assure, à Diégo-Suarez, le soutien logistique de la jeune Marine malgache, de même que les unités françaises de la base d'Ivato assurent celui de l'ESCAMA (escadrille malgache) et de la compagnie parachutiste malgache ; il est important de souligner la confiance et l'esprit de coopération étroite qui marquent les rapports des deux armées nationales, en dehors et au-delà même de la lettre stricte des accords. Pour exposer rapidement le fonctionnement de l'A. M. T., nous donnerons d'abord un aperçu de l'organisation des forces malgaches, pour analyser ensuite plus en détail les diverses formes de l'assistance.

### 1. L'ORGANISATION DES FORCES MALGACHES

Les forces armées malgaches se répartissent en trois grandes masses, relevant de trois commandements différents, sous la haute autorité, évidemment, du Président de la République. Tout d'abord, les forces militaires proprement dites, armée de terre, armée de l'air, marine, sont placées sous le commandement du général de division, chef d'Etat-major général des armées, et elles sont constituées de la manière suivante :

Forces terrestres : (3.367 hommes) :

- 2 régiments interarmes (un à quatre, l'autre à trois compagnies de combat) ;
- 1 bataillon du génie (à trois compagnies de combat) ;
- 1 compagnie parachutiste ;
- 2 pelotons blindés de reconnaissance.

Armée de l'air (130 hommes) :

L'escadrille malgache (ESCAMA), qui dispose de :

- 3 C 47 ;
- 7 Broussard ;
- 3 MD 315 ;
- 1 Alouette II.

Marine (120 hommes) :

- Patrouilleur « *Tamanasoandro* » (280 tonnes) ;
- Patrouilleur « *Fanantenana* » (ex-chalutier « *Richelieu* ») ;
- 1 compagnie de fusiliers-marins en cours de constitution à Diégo.

Au total, les forces militaires comptent donc environ 3.600 hommes.

Vient ensuite la gendarmerie, forte d'environ 3.800 hommes, qui relève de l'état-major particulier du Président de la République, et qui est constituée de six groupements, articulés comme suit :

- 17 compagnies ;
- 1 escadron mixte (dont 1 peloton parachutiste) ;
- 1 escadron blindé.

En troisième lieu, les Forces Républicaines de Sécurité et de Police, qui dépendent du Ministre de l'Intérieur et qui ont un effectif de près de 2.400 hommes, comportent :

- 5 compagnies ;
- 5 vedettes de surveillance côtière de 100 tonnes (fournies par la République fédérale d'Allemagne).

Il est intéressant de souligner cette répartition ternaire de l'armée et des forces de sécurité malgaches, entre trois autorités différentes, disposant chacune directement d'effectifs analogues. C'est là une originalité du système malgache, tout particulièrement en ce qui concerne la séparation des armées et de la gendarmerie.

Enfin, il convient de ne pas oublier de mentionner, en marge des armées et des forces de sécurité proprement dites, l'existence du service civique malgache, qui, relevant de l'état-major parti-

culier du Président de la République, groupe 10 compagnies, soit près de 1.300 hommes ; à côté du service militaire, qui s'effectue dans les trois armées, il est orienté vers les besoins sociaux et économiques : il est spécialement destiné à former, dans un cadre militaire, des hommes en vue du développement du pays. Son activité, très originale, s'exerce sous deux formes principales : tout d'abord, le service civique exécute des travaux collectifs pour la mise en valeur des nouvelles terres ; en second lieu, il se charge de tâches de scolarisation, d'alphabétisation et d'animation rurale. Nous renvoyons pour le détail de son organisation à l'annexe VI de ce rapport ; il s'agit, là encore, d'un véritable service militaire « adapté » aux besoins économiques et sociaux propres à la République malgache.

## 2. L'ASSISTANCE MILITAIRE TECHNIQUE FRANÇAISE

Dans ce cadre que nous venons d'esquisser, l'assistance militaire technique de la France, donnée en vertu des accords franco-malgaches de coopération de 1960, a consisté, jusqu'en 1964, à aider la jeune armée malgache à former des unités de manœuvre, ainsi que son service de santé et son intendance.

C'est ainsi que les officiers et sous-officiers français « sous casquette malgache » y détenaient de très nombreux postes de commandement.

Depuis 1964, les effectifs en officiers et sous-officiers français de l'A. M. T. ont subi une certaine déflation. La tendance est de laisser aux Français de préférence des postes de conseillers techniques ; il est cependant nécessaire, bien que l'armée malgache ait son autonomie logistique, et dispose, du fait que la France lui a laissé les armements des troupes qu'elle retirait de l'île en 1964, d'un armement léger important (fusils « MAS 36 »), que l'A. M. T. soit maintenue jusqu'à ce que les armées malgaches puissent disposer de techniciens autochtones de qualité.

Cette assistance se fait sous les formes suivantes : la France met d'une part des personnels (officiers et sous-officiers) à la disposition des forces malgaches. En second lieu, ces forces bénéficient de cessions de matériels, à titre gratuit ou à titre onéreux, selon le cas. Enfin, les cadres malgaches se voient offrir des places de stagiaires dans les écoles militaires françaises.

a) *Les personnels français de l'A. M. T.*

Au 1<sup>er</sup> juillet dernier, les personnels militaires français chargés de l'A. M. T. étaient à l'effectif de 117 officiers et de 224 sous-officiers, répartis comme suit :

Armée de terre : 63 officiers et 49 sous-officiers.

Armée de l'air : 8 officiers et 20 sous-officiers.

Marine : 5 officiers et 6 officiers mariniers.

Gendarmerie : 24 officiers et 145 sous-officiers.

Santé : 14 officiers.

B. C. M. : 3 officiers et 4 sous-officiers.

Il faut noter que Madagascar est actuellement le principal bénéficiaire, en personnels, de la coopération militaire française, comme il apparaît sur le tableau figurant à l'annexe VII, donnant les effectifs comparés de l'A. M. T. pour les pays de l'Afrique noire et Madagascar. Ces chiffres ont peu changé pour ce qui est de Madagascar, depuis 1964, si ce n'est une légère augmentation par suite de la création des postes « Ecoles » et « Service civique ». En revanche, il est vraisemblable qu'ils devront subir une déflation cette année dans le cadre général de la diminution des effectifs d'Assistance technique.

Nos assistants militaires techniques en République malgache ont encore en charge différents postes d'autorité, en particulier :

- le chef d'Etat-major particulier du Président de la République ;
- le chef d'Etat-major du général, chef d'Etat-major général des armées ;
- les commandants de la gendarmerie nationale et de ses groupements, sauf de celui de Tamatave ;
- les commandants des bâtiments de la marine ;
- les commandants du corps du service civil et de trois de ses compagnies ;
- le commandant du régiment du génie ;
- le commandant de l'académie militaire d'Antsirabé ;
- le directeur du service de santé des forces armées, du service civique et de la gendarmerie.

b) *Les fournitures en matériels de l'A. M. T.*

L'aide en matériels, elle, est assez diversifiée : notons, pour mémoire, les cessions de matériel à titre onéreux, qui, en application de la convention de soutien logistique, concernent la demande générale d'approvisionnement, ou des commandes exceptionnelles, honorées par les services des armées françaises.

Plus importantes sont les cessions à titre gratuit qui, pour 1967 en particulier, représentaient :

- 1 hélicoptère Alouette III ;
- 1 garde-côtes de 235 tonnes ;
- du matériel radio (30 postes) ;
- du matériel auto (6 remorqueurs citernes) ;
- des matériels pour l'Académie militaire d'Antsirabé.

Ces cessions complètent celles, faites soit par le Ministère des Armées, soit par les services de la coopération qui, en 1965 et 1966, à la suite de la rétraction du dispositif militaire français, représentaient :

- 5.500 armes ;
- 650 véhicules ;
- 222 postes radio ;
- 1 avion C 47 ;
- 3 avions Broussard ;
- le chalutier « *Richelieu* » ;
- 1 avion MD. 315, en remplacement d'un appareil du même type, accidenté.

c) *La formation des cadres.*

Enfin, la République française donne aux cadres militaires malgaches la possibilité de recevoir dans ses écoles militaires des places de stagiaires. Dans l'enseignement militaire supérieur, un commandant malgache a fait l'an dernier le stage de l'école supérieure de guerre, et, actuellement, deux officiers suivent les cours de l'Ecole d'Etat-major et de l'Ecole supérieure de l'intendance.

Dans les écoles de formation et d'application, trente-trois places ont été offertes cette année aux cadres malgaches. Il faut d'ailleurs remarquer que ce nombre est en diminution considérable par

rapport à l'an dernier, où il était de 59 : c'est là le résultat, pour une grande part, de la création de l'académie militaire d'Antsirabé, qui a pour rôle de former directement, à l'avenir, les jeunes officiers malgaches.

Enfin, compte tenu du nombre de spécialistes déjà formés, ainsi que des stages organisés localement, quarante places sont offertes en France pour les stages courts des spécialisations. Leur nombre est de près de moitié inférieur à celui de l'an dernier.

\*  
\* \* \*

Telles sont les grandes lignes de l'assistance militaire technique. Il est indubitable que la République malgache, en regard de l'aide importante qu'elle a reçue de la France dans ce domaine, a organisé avec prudence et efficacité sa jeune armée, qu'elle a voulue assez rustique et bien adaptée à ses missions de défense. La déflation de l'A.M.T. en 1964 a, somme toute, été bénéfique pour elle, car elle se trouvait contrainte, de ce fait, à faire un effort pour « malgachiser » davantage son encadrement et ses commandements.

Cet effort, qui a notamment entraîné la création de l'académie militaire d'Antsirabé, a porté ses fruits ; nous avons eu l'occasion de nous entretenir avec des officiers malgaches, notamment le commandant de l'ESCAMA, un jeune capitaine, dont les qualités nous ont paru du meilleur augure pour l'avenir des forces malgaches. Nous avons l'espoir que les trois armées seront bientôt en état de posséder un encadrement entièrement national, et que la tâche des officiers français ne sera plus que celle de conseillers techniques. L'évolution des forces armées malgaches est certainement une des manifestations les plus réussies de l'effort d'assistance et de coopération entre la France et une jeune nation récemment parvenue à son indépendance.

### III. — Visite d'amitié et d'information générale en Afrique du Sud.

Le dernier volet de ce rapport, relatant notre visite d'amitié en Afrique du Sud, sera bref : pratiquement quatre jours ont été consacrés à prendre un contact rapide avec les autorités civiles et militaires, qui nous ont accueillis avec la plus grande sympathie, et à visiter quelques installations caractéristiques de l'activité Sud-Africaine.

Nous ne rapportons donc pas d'Afrique du Sud une étude précise et chiffrée, à laquelle il aurait fallu consacrer de longues et nombreuses journées sur place, étant donné la richesse du champ d'investigations ; nous ne pouvons que vous livrer les premières impressions que nous avons retirées de cette visite-éclair et les renseignements essentiels qui nous ont été fournis par nos contacts avec les autorités Sud-Africaines et les membres éminents de la colonie française.

En fait, il était logique, venant de Madagascar et de la Réunion, de s'arrêter, si peu que ce fût, en Afrique du Sud. Sans revenir sur l'intérêt accru de la route du Cap, il faut, croyons-nous, souligner que de nombreux regards, dans l'océan Indien, se tournent maintenant de plus en plus vers l'Afrique du Sud, en pleine expansion industrielle et économique — tout comme, d'ailleurs, sa voisine du Nord, la Rhodésie. Notamment, le bon sens et la modération malgaches conduisent bien des esprits, à Madagascar, à considérer que, tout en adhérant aux anathèmes fulminés par l'O.C. A.M., il peut être bénéfique pour l'économie de la Grande Ile d'établir une liaison efficace avec celle d'Afrique du Sud : c'est ainsi que, l'été dernier, a été inaugurée la ligne aérienne, reliant Madagascar à l'Afrique du Sud, première étape de rapports commerciaux qui doivent se révéler des plus fructueux...

Nous avons rapporté de notre visite l'impression d'un grand essor économique, animé par une conscience nationale fière et résolue, et d'un effort — peut-être contestable dans ses principes — mais honnête, pour résoudre le délicat problème de la coexistence de deux races sur le sol sud-africain.

\*

\* \*

Pour comprendre le remarquable élan économique de ce pays, il n'est que de parcourir Pretoria, la capitale, ou mieux encore Johannesburg et Le Cap, qui donnent le spectacle de villes en plein développement, évoquant l'essor urbain des Etats-Unis, auquel s'allierait un sens de la mesure hérité d'ancêtres européens, parfois bien proches encore. Nous avons été frappés par la hardiesse de l'architecture en même temps que par le souci de beauté et d'harmonie qui anime l'urbanisation sud-africaine : tel quartier de gratte-ciel de Johannesburg, ou tel quartier résidentiel de Pretoria sont la preuve éclatante d'un mariage heureux de la tradition la meilleure et du modernisme le plus audacieux.

Nous avons eu l'occasion de visiter une mine de diamants, où l'extraction s'effectue selon des procédés traditionnels, pratiqués néanmoins à une échelle impressionnante : nous avons pu aussi traverser de bout en bout un complexe sidérurgique de la firme Iscor (Iron and Steel Corporation) qui met en œuvre les techniques les plus avancées. Nos conversations, avec les uns ou les autres, nous ont permis de saisir l'importance et la qualité remarquables de l'industrie sud-africaine, même si nous n'avons pas pu en visiter toutes les réalisations.

#### *Les positions françaises en Afrique du Sud.*

La croissance continue de l'économie Sud-africaine, l'effort récent et intense consenti ici pour le développement du secteur secondaire, enfin les circonstances politiques, ont donné à la fois une impulsion et une orientation nouvelles aux exportations françaises dans ce pays.

Une connaissance plus exacte des caractéristiques du marché Sud-africain vient peu à peu modifier le comportement de nos hommes d'affaires et renouveler fort heureusement le style de notre pénétration industrielle et commerciale dans ce pays.

Appréciant mieux les ressources de l'économie Sud-africaine et les chances données depuis quelque temps au partenaire commercial français, nos hommes d'affaires se déplaçant de plus en plus nombreux, leurs voyages se font maintenant réguliers cependant que leurs homologues Sud-africains prennent peu à peu le chemin des usines, des centres de recherches et des banques françaises. Le développement intrinsèque du Marché commun, son

attraction grandissante, le rôle qu'à bien des égards y joue la France, sont sans doute pour beaucoup dans ce double mouvement.

Nos industriels et nos commerçants paraissent réaliser enfin que le protectionnisme ambiant et les contrôles relativement permanents et sévères sur les importations sont, ici, la contrepartie de possibilités locales. Nombreux même sont ceux qui regrettent de n'avoir pas su, quelques années plus tôt, exploiter de l'intérieur ces possibilités que la politique de stabilisation actuelle rend moins aisées à cueillir. Tous sont convaincus que la spécificité des problèmes pratiques posés et l'acuité de la concurrence réclament dans presque tous les cas une infrastructure adaptée et des contacts technico-commerciaux fréquents et directs.

Enfin, après une période d'exploration où certains — de façon parfois hâtive ou irréaliste — croyaient pouvoir traiter les affaires de leur choix, une sélection s'est opérée au fur et à mesure qu'étaient mieux perçues les exigences du marché en matière de prospection, de relations publiques et d'implantation locale. On reconnaît volontiers aujourd'hui que seules des entreprises « douées », quelle que soit leur taille, seules des sociétés capables d'efforts soutenus, mettant en œuvre des produits ou des techniques comportant une certaine « avance » commerciale, technique ou scientifique, peuvent percer, puis consolider leur position.

Une plus grande activité de la part de notre secteur bancaire vient renforcer cette évolution qui paraît ainsi de nature à conférer assez rapidement à nos entreprises ce « standing » industriel et commercial dont elles manquent encore trop souvent aux yeux des Sud-africains.

I. — Des marchés de grands travaux, enlevés souvent sur la base d'une étroite association locale, tissent progressivement le réseau d'amitiés et d'introductions indispensables auprès des organismes ou des grandes sociétés qui déterminent les programmes de grands travaux publics et privés.

- Dumez-Borie avec Union Corporation (projet de l' « Orange River ») ;
- Alliance avec la Compagnie Internationale de Travaux - C. I. T. avec L. T. A. (Anglo-American) en Afrique du Sud, en Zambie ;

- Activités du Groupe Schneider, de la S. P. I. E., de la C. F. E. ;
- Chantier et Usine Socrea-Bonna ;
- Batignolles, Cogefar, African Batignolles, tunnel de la Fish River.

II. — Des sociétés ou groupes passent avec ou sans transition, du stade de la représentation pure et simple au stade de l'implantation directe (Société de liaison technico-commerciale, filiale autonome, association industrielle, délégué permanent chargé de l'étude des projets) :

- Groupe C. G. E. (Société d'engineering Fulmen et filiale Saft-Batteries), filiale Heurtey, filiale Paulstra, implantation Berliet, projet du groupe Schneider (contrat B. V. S. sur l'Orange), délégués permanents Coyne Bellier pour la Compagnie générale de géophysique (C. G. E.) et Degremont - Rhône-Poulenc (par l'intermédiaire de sa filiale anglaise Maybaker), Alsthom (locomotives) en liaison avec General Mining.

III. — L'étude prospective du marché conduit certaines sociétés à conclure des accords mettant en jeu telle ou telle de leurs techniques les plus nouvelles.

- Sofranie (usine de compostage) ;
- C. I. M. T. et de Wendel-Fillod (Préfabrication immobilière) ;
- S. N. P. A. et Technip (pétrochimie) ;
- études générales menées par la Sogreah, par l'O. T. H., procédés Minitubes.

IV. — Un certain nombre de contrats importants et d'implantations industrielles en plein développement donnent peu à peu aux fournitures et aux techniques françaises les références que nos ventes au Ministère de la Défense ne suffisaient pas à nous conférer :

- gros matériel électrique pour Escom (Delle-Savoisienne, Merlin-Gérin et surtout les deux turbogénérateurs 350 mgW de la Compagnie électromécanique, C. E. M.) ;
- expansion et diversification de l'activité de Thomson-Houston (usine T. E. S. A.) et de C. S. F. ;
- rôle d'ingénieur conseil joué par Sud-Aviation auprès d'Atlas Corporation ;
- place grandissante du réseau Total, projet de raffinage avec Sasol et de prospection « off shore » de la C. F. P., contrat de forage avec Soakor.

V. — Mais l'élément le plus nouveau et sans doute le plus favorable à long terme est l'entrée en scène des banques françaises. Il a fallu d'une part les premiers succès importants de nos industriels, puis sur un autre plan, le rapprochement stratégique esquissé entre le groupe « Anglo-American » et la Banque de Paris et des Pays-Bas pour que les initiatives plus ou moins concertées de nos banques — venant s'inscrire dans le contexte financier local — deviennent un des meilleurs supports de notre pénétration.

Depuis la fin de 1965, nos banques ont su profiter des besoins en devises du pays et surtout du désir marqué par les autorités financières de diversifier leurs relations et de se familiariser avec le marché français et les techniques de « l'euro-dollar » ; elles ont ainsi rendu divers services à la Reserve Bank et s'attachent à placer ces contacts sur une base permanente. Elles sont également venues à l'aide des organismes publics autonomes, s'attachant à faciliter leur trésorerie en devises par le biais de protocoles de crédit liés à des fournitures françaises (crédits à cinq ans pour I. D. C., Atlas, Escom et crédit de dix ans pour Escom).

Dans le cas d'Escom, qui est le plus important emprunteur et le plus gros acheteur potentiel du pays, nos banques étudient le placement d'emprunts à long terme sur le marché européen ou français.

Ainsi, les initiatives, plus ou moins concurrentes ou complémentaires, des Banques nationalisées, de la Banque de l'Indochine, de Paribas ou du Crédit Commercial de France, qu'elles portent sur des financements publics ou qu'elles amorcent une collaboration entre groupes privés — contribuent toutes à donner un poids accru et surtout des perspectives plus sérieuses à notre expansion économique en Afrique australe.

\*

\* \*

*Contacts avec les autorités politiques et militaires.*

Il nous a été donné, à l'occasion des audiences, protocolaires certes, mais toujours empreintes d'une grande franchise et d'une totale simplicité, que nous ont accordées des membres du Gouvernement Sud-Africain, le Ministre des Affaires étrangères, le Ministre de la Défense, d'appréhender exactement les principes de la politique sud-africaine, et la volonté des dirigeants d'assumer en Afrique et dans l'hémisphère Sud, des responsabilités particulières. Sans vouloir commettre la moindre indiscretion, nous pouvons affirmer la clarté de vues du Gouvernement Sud-Africain pour ce qui concerne ses rapports avec ses voisins, non seulement les plus proches, la Rhodésie, le Mozambique portugais, mais aussi ceux qui sont plus éloignés ou qui demeurent encore très hostiles.

Fort aimablement, les chefs d'Etat-Major Sud-Africains — sans doute à cause de la double compétence de notre commission — ont tenu également à nous recevoir ; à la base aérienne de Waterkloof, voisine de Pretoria, nous avons ainsi pu assister, après un déjeuner amical, à une présentation, absolument remarquable, de matériels aériens. De même, à Simonstown, près de Capetown, l'amiral, chef d'Etat-Major de la Marine, nous a fait visiter la base navale, assez réduite, certes, mais proportionnée à la politique de défense de la République Sud-Africaine — et peut-être également à la forme de « stratégie indirecte » que peut pratiquer actuellement cet Etat dans l'affirmation de son indépendance.

\*  
\* \*

Enfin, votre délégation a eu la possibilité de traverser, dans la banlieue de Johannesburg, le complexe urbain bantou de Soweto (South-West township), qui constitue une très importante agglomération de 260.000 habitants environ. Elle a donc été mise au contact direct d'une des réalisations de la politique d'« apartheid », dans ce qu'elle peut avoir de positif, et elle a pu constater l'effort considérable accompli par le Gouvernement Sud-Africain pour assurer le regroupement, le logement, la scolarisation et, dans une grande mesure, l'autonomie de la popu-

lation bantou. Nous nous interdisons volontairement, dans ce rapport, de porter un jugement sur la politique du développement séparé des communautés blanche et noire ; d'ailleurs nous n'avons pas eu l'occasion de visiter notamment la province autonome bantou du Transkei, où nous aurions certainement recueilli une ample information sur le traitement des problèmes raciaux en Afrique du Sud ; quoi que nous puissions penser de l'« apartheid », notre passage à travers la ville bantou de Soweto nous a du moins permis de constater les bonnes conditions de vie matérielles de ses habitants, qui, dans leur ville, aux portes de Johannesburg, jouissent de l'autonomie municipale et bénéficient, par le fait de l'Etat, d'un habitat et d'équipements collectifs infiniment supérieurs à ceux de la plupart des Etats africains.

C'est donc sur une note de courtoisie et de prudence que nous voudrions conclure. Une ample littérature journalistique a paru, dans les derniers mois, sur ce pays ; à chacun d'en prendre ce qu'il voudra. Quant à nous, nous ne pouvons qu'émettre le vœu d'avoir l'occasion, au cours d'une nouvelle visite, de reprendre un contact très heureusement amorcé, pour approfondir réellement notre connaissance d'un pays qui, dans les prochaines décennies, jouera un rôle de plus en plus important dans les affaires du monde.

## ANNEXE I

---

### PROGRAMME DE LA MISSION

#### I. — Madagascar.

*Mardi 22 août.* — Arrivée à Tananarive à 12 h 30.

- Visite protocolaire à M. l'Ambassadeur de France.
- Visite protocolaire à M. Ravoahangy-Andrianavalona, Ministre d'Etat, Ministre des Affaires étrangères par interim.
- Séance de travail chez l'attaché militaire de l'Ambassade de France.
- Visite protocolaire à M. le Président de l'Assemblée Nationale.
- Visite protocolaire à M. le Président du Sénat.

*Mercredi 23 août.*

- Visite protocolaire au Général de division Ramanantsoa, Chef d'Etat-major des armées de terre, de mer et de l'air de la République malgache.
- Visite protocolaire au Général Revol, Commandant supérieur des Forces françaises du Sud de l'océan Indien.
- Visite protocolaire à M. Tsiranana, Président de la République malgache.
- Visite des installations militaires malgaches.
- Réunion de travail à l'Etat-Major du Général commandant supérieur des F. F. S. O. I., suivie d'une visite des installations françaises.

*Jeudi 24 août.* — A Antsirabé.

- Visite de l'académie militaire et du service civique. Exposés.

*Vendredi 25 août.* — A Diego-Suarez.

- Visites protocolaires : au chef de province, à l'Amiral Bouillaut (commandant la base) et à M. le Consul général de France.
- Réunion de travail à l'amirauté suivie d'une visite des installations françaises, de l'élément « Mer » des Forces armées malgaches et du 3<sup>e</sup> Régiment étranger d'infanterie.

*Lundi 28 août.*

- Visite de la base aérienne d'Ivato, de l'ESCAMA (escadrille malgache) et du 2<sup>e</sup> R. P. I. Ma.

*Mardi 29 août.*

- Entretien avec M. l'Ambassadeur de France.
- Fin de séjour à Madagascar.

## II. — A la Réunion.

### *Mercredi 30 août.*

- Survol de l'île en hélicoptère.
- Séance de travail à la Préfecture.
- Séance de travail à la subdivision militaire et visite des installations du quartier Lambert et de la Redoute.

### *Jeudi 31 août.*

- Séance de travail au S. M. A./C. M. P. R. à Saint-Denis.
- Visite du chantier-école du C. M. P. R. à Saint-Benoît.
- Visite de l'usine de la Mare (sucrierie).
- Séance de travail « Volontaires de l'Assistance technique et culturelle » (exposé par M. le Directeur des Affaires générales de la Préfecture. Prise de contact avec de jeunes « V. A. T. »).

### *Vendredi 1<sup>er</sup> septembre.*

- Parcours, en voiture, des « Plaines ». Aperçu sur le futur champ de tir de la Plaine des Palmistes et visite du camp de la Plaine des Cafres.

### *Samedi 2 septembre.*

- Réunion « conclusion-synthèse » à la Préfecture.
- Entretien avec la Presse.
- Fin de séjour à La Réunion.

## III. — En Afrique du Sud.

### *Lundi 4 septembre.*

- Visite de la mine de diamants « Premier Diamond Mine ».
- Visite du complexe sidérurgique « ISCOR ».

### *Mardi 5 septembre.*

- Visite à M. Muller, Ministre des Affaires étrangères.
- Visite à M. Botha, Ministre de la Défense.
- Visite de la base aérienne de Waterkloof.

### *Mercredi 6 septembre.*

- Visite de Soweto (ville bantou) et traversée de Johannesburg.
- Départ pour Capetown.

### *Jeudi 7 septembre.*

- Visite de la base navale de Simonstown. Retour à Capetown par le Cap de Bonne-Espérance.

### *Vendredi 8 septembre.*

- Départ de Capetown pour Johannesburg et Paris.
-

## ANNEXE II

---

### LA BASE AERIENNE 181 D'IVATO (Missions, moyens et organisation.)

#### I. MISSIONS (EN TEMPS DE PAIX)

- I.1. Préparation des personnels et maintien en condition des matériels pour l'exécution des missions temps de crise.
- I.2. Ravitaillement des territoires et garnisons occupés par des ressortissants français ; d'où un programme de lignes régulières vers :
  - Diégo-Suarez ;
  - La Réunion ;
  - Les Comores ;
  - Tamatave (aérotransport vers Tananarive du ravitaillement en provenance de la métropole par voie maritime) ;
  - Europa, Tromelin, Les Glorieuses (trois îlots de l'océan Indien, stations météo françaises).
- I.3. Assistance technique, logistique, et instruction au bénéfice des forces armées malgaches.
- I.4. Support vie du 2<sup>e</sup> R. P. I. Ma. et de la 1<sup>re</sup> ESCAMA (stationnés sur la la B. A. 181).
- I.5. Missions de recherche et de sauvetage des avions et navires en détresse dans la région d'information en vol de Tananarive.
- I.6. Service d'accueil (escale) des mouvements aériens en provenance de la métropole.
- I.7. Assistance à l'aéroport civil sur le plan de la sécurité aérienne.

#### II. — MOYENS

##### II.1. *Aériens :*

- 1 escadron de 10 C 47 et 2 Alouettes II.
- 1 escadron de 10 AD 4 Skyraider.

*Les caractéristiques générales de l'AD 4 sont :*

Avion monoplace, monomoteur à hélice, vitesse approximative : 400 km/h.

Capable d'emporter 5 à 6 tonnes de munitions, possédant une grande autonomie (à titre d'exemple l'AD 4 peut théoriquement relier Tananarive à Djibouti sans escale), se contente de la plupart des terrains sommairement aménagés de la zone.

*Les caractéristiques du C 47 sont :*

Bi-moteur de transport aux performances modestes (240 à 250 km/h).

Capable de transporter 20 parachutistes équipés ou 2 tonnes à 2,5 tonnes de matériel en fonction de la distance à parcourir.

Bien équipé en moyens de navigation, se contente de la plupart des terrains sommairement aménagés de la zone (pistes en latérite de 1.000 mètres).

*Vétuste, en voie d'extinction, mais toujours prolongé, parce que n'ayant pas de remplaçant.*

## II.2. Matériel roulant :

— 150 véhicules de transport et véhicules techniques.

## II.3. Transmissions :

Réseaux importants de transmissions dans l'île et vers la métropole, utilisés par l'ensemble des forces françaises stationnées à Madagascar.

## III. — ORGANISATION

L'organisation de la base est d'une structure classique, c'est-à-dire qu'elle comprend sous les ordres du Commandant de base :

- des moyens opérationnels groupant les unités aériennes et les moyens de transmissions ;
- des moyens techniques ;
- des moyens administratifs ;
- des moyens généraux assurant le support vie ;
- un service médical.

Les particularités de cette organisation sont :

- d'abord une autonomie technique de chacune des unités navigantes, compte tenu de la diversité des matériels aériens (C 47 et Alouette II, d'une part, AD 4, d'autre part) ;
- la présence du tandem : moyens « air » de la base aérienne 181 et unités aéroportées du 2<sup>e</sup> R. P. I. M. A. ;
- l'importance de la section de transmissions responsable de tout le trafic de l'ensemble des forces françaises, dans l'île et vers la métropole ;
- la cohabitation :
  - civilo-militaire, conséquence de l'implantation de la base aérienne 181 sur l'aérodrome international d'Ivato ;
  - franco-malgache, compte tenu de la présence de l'ESCAMA, dont le soutien technique des C 47 est assuré par le Groupe aérien mixte d'Outre-Mer n° 50.

Cette double cohabitation ne pose en temps normal aucun problème et se poursuit dans les meilleures conditions. Cependant, rien ne nous permet d'affirmer qu'il en serait de même en cas de crise.

#### IV. — PROBLÈMES PARTICULIERS

##### IV.1. *Matériel :*

IV.1.1. Le C 47 étant un appareil arrivant en extinction, son remplacement par des N 2500 est envisagé pour la fin de l'année 1968, mais pose un certain nombre de problèmes :

- d'abord l'impossibilité pour les forces aériennes d'assurer, à compter du remplacement, la maintenance des C 47 de l'ESCAMA qui devrait alors, soit adopter le même type de matériel, soit confier la maintenance des C 47 aux services techniques d'Air-Madagascar ;
- ensuite la suppression de la liste des aérodromes utilisables par le G. A. M. O. M. 50 (1), d'un certain nombre de terrains sommairement aménagés dont l'infrastructure, convenable pour le C 47, est insuffisante pour le Nord 2500 ;
- enfin le problème, néanmoins secondaire, du transport de personnalités sur des appareils non équipés en conséquence.

##### IV.2. *Problèmes des liaisons avec la métropole :*

- Les récents exemples du conflit israélo-arabe et des troubles du Congo-Kinshasa ont montré la précarité des liaisons avec la métropole, qui ont été provisoirement affectées par des interdictions de survol et d'escale.

##### IV.3. *Départ éventuel des Forces françaises de la base d'Ivato :*

- Ce départ n'est envisagé ni du côté français, ni du côté malgache, mais en tout état de cause, ni le terrain d'Andrakaka (Diégo-Suarez), ni celui d'Arivonimamo (40 km de Tananarive), dont les noms avaient été avancés, ne peuvent être retenus pour remplacer Ivato, parce qu'imposant l'un et l'autre un effort financier beaucoup trop important.

---

(1) « Groupe aérien mixte d'outre-mer » n° 50.

## ANNEXE III

---

### LE 2<sup>e</sup> RÉGIMENT DE PARACHUTISTES D'INFANTERIE DE MARINE

#### Historique du régiment.

Dissous le 15 juillet 1962 à Saint-Avold (Moselle), le 2<sup>e</sup> régiment de parachutistes d'infanterie de marine est recréé à Madagascar le 1<sup>er</sup> janvier 1965 à partir du 5<sup>e</sup> bataillon de parachutistes d'infanterie de marine.

Le 2<sup>e</sup> régiment de parachutistes d'infanterie de marine a repris le drapeau et les traditions du 2<sup>e</sup> régiment de parachutistes coloniaux dont il est l'héritier.

\*  
\* \*

Créé après la guerre de 1939-1945 pour la campagne d'Indochine, le 2<sup>e</sup> bataillon de parachutistes coloniaux est donc un des premiers à avoir vu le jour en novembre 1947.

De 1947 à décembre 1949, son premier séjour indochinois s'effectue essentiellement en Cochinchine d'où il revient avec une citation à l'ordre de l'armée, citation qui mentionne que 29 opérations aéroportées ont été effectuées au cours de ces deux années.

Le deuxième séjour en Indochine en 1951-1952 est une période dure où le bataillon combat dans tout le territoire, en particulier, à peine arrivé, à la bataille de Vinh-Yen en janvier 1951. Il obtient deux autres citations, son drapeau est décoré de la fourragère aux couleurs de la Croix de Guerre des théâtres d'opérations extérieurs.

Le bataillon est dissous en 1953.

\*  
\* \*

Le 1<sup>er</sup> octobre 1955, le 2<sup>e</sup> régiment de parachutistes coloniaux est créé par fusion des 5<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> bataillons de parachutistes coloniaux, qui s'illustrent déjà en Algérie depuis 1954, et du 1<sup>er</sup> bataillon de parachutistes coloniaux à son retour d'Indochine où il s'était taillé une part de gloire héroïque en sautant à Dien Bien Phu.

Des opérations de maintien de l'ordre sont entreprises aussitôt dans le Constantinois sous le commandement du lieutenant-colonel Château-Jobert. Basé dans la région de Boufarik, à partir du 20 novembre, le régiment participe à de nombreuses opérations sur tout le territoire algérien, inscrivant à son emblème les noms de El Manser, Palestro, Marnia et beaucoup d'autres.

Mis à la disposition du commandement des Aurès-Nementchas, il y combat tout le printemps 1956 infligeant des pertes importantes à l'adversaire. En juin, il se porte dans le massif de l'Edough où il maintient la tradition des parachutistes coloniaux au cours de fructueuses opérations.

Le 28 octobre 1956, le régiment est transporté à Chypre. Le 6 novembre, il est largué sur Port-Fouad et sur Port-Saïd où de violents engagements se déroulent. Le bilan est éloquent : 120 ennemis tués, 28 prisonniers ; 9 canons, 400 armes individuelles, 26 mitrailleuses, 6 mortiers de 81 et de nombreux véhicules récupérés. Le 2° R.P.C. quitte Port-Saïd le 23 décembre, titulaire d'une nouvelle citation à l'ordre de l'armée. Il est de retour à Alger le 29 décembre. ?

Immédiatement, il prend part aux opérations de la « Bataille d'Alger » qui aboutiront à la destruction de l'organisation rebelle en zone urbaine.

Le lieutenant-colonel Fossey-François prend le commandement du régiment le 11 février 1957. Les opérations extérieures reprennent en Kabylie, dans l'Ouarsenis et dans l'atlas blidéen. Intervenant, le 2° R.P.C. continue à se distinguer.

Le colonel Lemire prend le commandement le 16 avril 1958. Le 2° R.P.C. est engagé à la frontière marocaine, puis à Aïn-Séfra et poursuit ses pérégrinations d'un secteur à l'autre suivant les exigences de la situation.

Le 1<sup>er</sup> décembre 1958, le régiment prend le titre de 2° régiment de parachutistes d'infanterie de marine.

Le lieutenant-colonel Toge en assure le commandement à partir de mars 1960.

Installé sur le barrage marocain en mai 1961, le régiment est mis en alerte pour les événements de Bizerte. Sous les ordres du chef de bataillon Mollo, il effectue la seconde opération aéroportée d'envergure de son histoire en sautant à Bizerte le 19 juillet. Il dégage les installations militaires françaises et en trente-six heures de durs combats allant jusqu'au corps-à-corps, il bouscule l'équivalent de trois bataillons. Le bilan encore une fois témoigne de l'ardeur combative du 2° R.P.I. Ma : du côté tunisien on compte 300 tués, 350 prisonniers ; un important matériel est récupéré : 36 canons, 80 mitrailleuses, 80 armes automatiques, 16 L.R.A.C., 250 pistolets mitrailleurs, etc., ainsi qu'un aviso et une vedette de la marine tunisienne.

Revenu en Algérie en octobre 1961, le régiment reprend ses interventions de réserve générale.

Dès le début de 1962, il est engagé dans le massif de Collo et dans le Constantinois.

Après le cessez-le-feu, des missions de contrôle de souveraineté sont données au régiment dans le secteur de Djidjelli et dans la région de Tébessa et Bir-el-Ater.

Le 2° R.P.I. Ma est transféré en France entre le 10 juin et le 1<sup>er</sup> juillet 1962. Il rejoint Saint-Avold (Moselle) où sa dissolution est effectuée le 15 juillet 1962.

\*  
\* \*

Le drapeau du 2° R.P.I. Ma porte la fourragère aux couleurs du ruban de la Croix de Guerre des T.O.E., quatre citations à l'ordre de l'armée, et les inscriptions suivantes : Indochine 1947-1953 — Port-Saïd 1956.

\*  
\* \*

## Le régiment actuel.

### ORGANISATION

Le 2<sup>e</sup> régiment de parachutistes d'infanterie de marine est implanté sur le territoire de la République malgache. Sa garnison est fixée aux abords immédiats de la capitale de Madagascar, Tananarive.

Le 2<sup>e</sup> R. P. I. Ma. fait partie des Forces françaises du Sud de l'océan Indien.

#### *Structure.*

Deux compagnies de combat et une compagnie de commandement d'appui et des services constituent l'ossature du régiment. Cette dernière comprend notamment une section d'entretien et de pliage des parachutes, une section de livraison par air et un peloton blindé doté d'automitrailleuses Ferret. Enfin, une compagnie de base non parachutiste mais destinée à fournir le personnel de l'Etat-Major du Général commandant supérieur.

#### *Personnels.*

Le régiment est entièrement composé de personnel européen.

Tous les cadres appartiennent à l'armée d'active : en dehors de 40 % d'engagés, les effectifs « hommes du rang » sont alimentés par des recrues du contingent. Envoyés sur le territoire environ trois mois après leur incorporation, les jeunes appelés y effectuent un séjour de 11 mois. L'éloignement de la métropole n'occasionne pas une prolongation de leur service. Ils sont rapatriés de façon à être libérés à seize mois de service révolus.

\*

\* \*

### INFRASTRUCTURE

Le 2<sup>e</sup> R. P. I. Ma. a pour garnison la capitale de Madagascar. Cependant si la compagnie de base partage avec le commandement supérieur l'occupation des locaux du quartier Lucciardi à Tananarive, l'élément opérationnel du régiment est groupé à Ivato, sur la base aérienne 181.

#### *Cantonnement.*

Cette implantation sur la base présente quelques avantages. Elle met notamment les parachutistes à quelques pas de leur moyen normal de transport. En outre, elle offre la possibilité d'utiliser un infrastructure déjà sur place. Depuis son arrivée à Ivato, en 1963, le 2<sup>e</sup> R. P. I. Ma. a construit les installations nécessaires à l'instruction du fantassin.

#### *Installations annexes immédiates.*

A proximité de la base, le 2<sup>e</sup> R. P. I. Ma. a créé diverses installations indispensables à la mise en condition et à l'entraînement de ses personnels. On trouve un parcours d'obstacles, une piste du risque, un stand de tir ballplast, des terrains de sports collectifs, une salle de sport aménagée, et enfin, une aire d'entraînement au sol avec tous les accessoires nécessaires : maquette d'avion et roulette.

La base aérienne met ses installations sportives à la disposition du régiment, un stade, une piscine, des terrains de football, une salle de cinéma, des courts de tennis.

### *Installations annexes lointaines.*

#### Champs de tir.

Le régiment dispose de deux champs de tir éloignés l'un de 60 kilomètres, l'autre de 30 kilomètres de la base d'Ivato.

Le champ de tir d'Ankazobe est utilisé surtout pour l'entraînement du tir aux armes lourdes : mortiers de 81, automitrailleuses, canons sans recul. Cependant, il peut être utilisé pour toutes les armes.

Le champ de tir de Langana appartient à l'armée malgache qui partage son utilisation avec l'armée française. Il est organisé en vue du tir direct et tendu.

La plupart des tirs peuvent être effectués également au camp de brousse d'Ambatolaona.

#### Le camp d'Ambatolaona.

Créé en pleine forêt primaire, le camp d'Ambatolaona n'est, cependant, éloigné que de 70 kilomètres de Tananarive.

Le cadre sylvestre et lacustre se prête admirablement à l'instruction du type commando. Des installations diverses sont venues compléter les possibilités naturelles offertes.

Il faut citer en particulier un parcours dont les obstacles artificiels sont noyés dans la brousse. La mise dans l'ambiance des combats de guerrilla est immédiate, réalisée par le silence pesant de la forêt ou le claquement sec des armes tirant au-dessus des obstacles.

Mais les hommes préfèrent les parcours de tir où ils se sentent vraiment dans la peau de l'éclaireur de pointe au combat. Sur un itinéraire matérialisé par un sentier qui s'enfonce dans la forêt, des cibles sont disséminées, camouflées. L'éclaireur désigné reçoit quelques cartouches et s'avance prudemment dans la direction indiquée, et fait feu sur les silhouettes qui se dévoilent. Le grenadier-voltigeur se rend compte aisément de ce qui aurait pu se passer si les silhouettes n'étaient pas en papier.

Un petit lac, enfin, permet d'effectuer des exercices de franchissements.

\*

\* \*

#### ACTIVITÉS MILITAIRES

Pour remplir avec efficacité ses missions d'intervention, le 2<sup>e</sup> R. P. I. Ma. impose une instruction poussée dans tous les domaines.

L'instruction des officiers et sous-officiers est dispensée selon un rythme voisin de celui de la métropole. Elle est donnée aux officiers au cours de conférences ou d'exercices de cadres. Pour les sous-officiers, elle se traduit par la préparation aux brevets d'armes ou au certificat interarmes.

#### *Instruction élémentaire.*

Les jeunes appelés du contingent arrivant au régiment n'ont reçu qu'une formation élémentaire de base complétée par un stage à Pau pour l'obtention du « brevet para ». Ils commencent donc par subir une instruction complémentaire tendant à leur conférer l'agressivité et la robustesse du combattant de choc. Puis ils apprennent à servir efficacement au sein d'une cellule élémentaire.

La formation du combattant et son entraînement au saut nécessitent un entretien physique permanent. Aussi, le sport est à l'honneur au 2<sup>e</sup> R. P. I. Ma. Le sport individuel développe les muscles, les sports collectifs créent l'émulation, les pistes dites « du risque » affermissent la volonté. Enfin, les sauts font la synthèse de tous ces moyens. Le plus souvent, ils s'effectuent sous une forme pratique, avec armes et bagages, au rythme de trois par mois en moyenne.

Les spécialistes non parachutistes sont employés aussitôt dans leur spécialité, le complément de leur formation militaire est dispensé au cours d'exercices d'employés et de manœuvres.

#### *Stages.*

Des stages sont organisés sur le territoire qui ont pour but de donner une qualification à certains personnels (stages de dactylo, stages d'opérateurs projectionnistes, stages F. R. A. C.), ou d'apporter une formation collective complémentaire (stage d'instruction de débarquement). Le centre d'instruction de débarquement est organisé par les légionnaires du 3<sup>e</sup> R. E. I. dans leur garnison à Diégo-Suarez.

#### *Manœuvres.*

Le contrôle de l'instruction et de l'entraînement physique s'effectue à l'occasion de manœuvres et de raids.

A la cadence d'une fois par mois, le régiment en entier est engagé dans une manœuvre de trois à quatre jours. Les manœuvres sont fréquemment menées avec le concours de l'armée malgache, en particulier avec sa compagnie de parachutistes. La beauté des sites rencontrés, l'accueil chaleureux des Malgaches contribuent à rendre ces exercices agréables.

Plus rarement, environ deux fois par an, le régiment participe aux manœuvres nationales malgaches dans le cadre des accords de coopération signés entre les deux pays. La coopération bilatérale est effective et même une franche camaraderie s'établit entre les membres des deux armées.

#### *Raids.*

Les raids ou marches-manœuvres donnent l'occasion d'exercer un sérieux contrôle de l'entraînement physique.

Epreuves de volonté et d'endurance, les raids sont pourtant très appréciés par tous. 150 kilomètres à couvrir en une dizaine de jours avec un sac pesant sur le dos, suivant un itinéraire mal connu, quelles que soient les conditions météo, voilà de quoi freiner l'ardeur des plus enthousiastes, pourrait-on penser. En fait, la diversité et le charme des paysages traversés combattent la monotonie de la marche ; la gaieté des porteurs, l'hospitalité touchante des paysans malgaches font oublier le poids du sac, et la fatigue se dissipe à l'étape à la contemplation de ces mœurs simples. Des impressions inoubliables que l'on rapporte de ces raids sont vite propagées au retour et les volontaires ne manquent pas pour repartir à la découverte d'autres paysages, d'autres coutumes, d'autres impressions inconnues.

#### *Reconnaissance d'itinéraire.*

Les reconnaissances d'itinéraires ont pour but de préciser les indications parfois très sommaires données par les cartes. Elles sont effectuées par quelques hommes du rang encadrés par un officier et un sous-officier. Elles portent sur un itinéraire généralement caractérisé par la présence sur la carte d'une piste carrossable car elles se déroulent en véhicule ; le terme de « carrossable » est souvent sujet à caution et les comptes rendus de reconnaissance rappellent certaines épopées du début de l'automobile en Europe centrale...

#### *Interventions.*

L'instruction des personnels est très importante pour le régiment car elle conditionne sa valeur opérationnelle. Le 2<sup>e</sup> R. P. I. Ma. est en effet appelé à effectuer des missions d'intervention aux Comores, à la Réunion et à Madagascar.

\*  
\* \*

## LOISIRS

Pour le jeune appelé brusquement séparé de sa famille et de son milieu par 12.000 kilomètres de distance, se pose le problème de l'occupation de ses loisirs.

Au 2<sup>e</sup> R. P. I. Ma., les jeunes appelés disposent d'un éventail d'activités dans lequel ils choisissent celles qui correspondent le mieux à leur personnalité et à leurs goûts.

### *Aux cantonnements.*

Le lieu de rencontre par excellence est évidemment le foyer. Là ils peuvent soit effectuer des achats d'articles d'usage courant, soit s'adonner au ping-pong, soit enfin plus prosaïquement déguster une consommation à l'ombre bienfaisante des jacarandas. La bibliothèque peut satisfaire les goûts littéraires les plus divers et les amateurs de cinéma peuvent assister gratuitement trois fois par semaine à la projection d'un film récréatif.

Enfin le « Club des Jeunes » à la compagnie de base met à la disposition des hommes du rang, une bibliothèque de 1.000 volumes, une discothèque, un cercle d'échecs, de boules et la participation à la rédaction d'une gazette pour les amateurs de journalisme.

A l'occasion de certains week-ends, des sorties touristiques sont organisées par l'officier-conseil en liaison avec l'Association des Amis de la Nature et du Folklore malgache, pour permettre une connaissance plus approfondie du pays. Les curiosités naturelles ne manquent pas comme le lac de Mantsoa à proximité du camp de brousse d'Ambatolona.

Les « vieilles pierres » attirent aussi beaucoup de touristes et sont fréquemment un but de promenade comme le palais de la Reine Ranavalona à Tananarive et l'ancien palais des Rois Merina à Ambohimanga.

Le folklore malgache : sacrifice de zébu, fête du retournement, font la joie des chasseurs de sons et d'images.

Le soldat touriste préférant l'isolement a tout loisir d'effectuer seul ces randonnées au cours des permissions de 24 heures et 36 heures accordées les dimanches et jours fériés.

En plus, une permission touristique de douze jours est accordée sur le territoire. Chacun peut en bénéficier où il veut. Les centres de repos d'Antsirabé et de Tamatave hébergent à titre gratuit les hommes du rang qui en font la demande. D'autres préfèrent partir avec deux ou trois camarades et parcourir en taxi-brousse le Sud pittoresque de la grande île.

### *Les sports.*

Pour les sportifs, le problème des loisirs ne se pose pas. Le régiment entraîne des équipes de football, de hand-ball, de basket, de judo, de cross, etc., etc. Des rencontres fréquentes sont organisées entre les compagnies, avec l'armée de l'air, et même les clubs civils.

Le palmarès est éloquent :

— Water-polo : champion de Madagascar ;

— Judo : équipe ceinture marron championne de Madagascar...

En dehors de ces sports de pratique courante, les sports aquatiques attirent de très nombreux amateurs. En effet, à 3 kilomètres d'Ivato, le lac d'Ambohibao offre un plan d'eau idéal. Le 2 R. P. I. Ma. y a créé un club nautique accessible à tous. Ce club met à la disposition de ses hommes du rang quelques « Vauriens » pour les amateurs de voile.

Des régates sont organisées fréquemment et les rencontres créent toujours une effervescence sportive de bon aloi.

Tous les ans, en mai, la fête de ce club attire une foule nombreuse par le choix des attractions qu'elle offre dans son cadre magnifique. La matinée est réservée aux démonstrations de sauts en parachutes au-dessus du lac ; tout d'abord quelques sticks sont largués en ouverture automatique, ensuite les moniteurs exécutent des figures en chute libre. L'après-midi est consacré aux jeux nautiques. Le soir enfin un bal termine cette journée. Et puisqu'on évoque les fêtes, parlons de celle des parachutistes : la Saint-Michel.

#### *La Saint-Michel (29 septembre).*

Cette fête revêt beaucoup plus d'importance ici qu'en Métropole car elle est l'occasion de rapprochements franco-malgaches. Ainsi, les parachutistes malgaches du 1<sup>er</sup> R. I. A. M. (1) prêtent leur concours pour la réalisation de ces journées marquantes. Dans l'enceinte de la cité Barrès où sont logés les cadres du régiment, une kermesse est installée. Chacun tient à présenter un stand attrayant et c'est à celui qui déploiera le plus d'imagination pour surpasser son voisin. Le programme de cette fête s'établit généralement ainsi : le samedi matin une prise d'armes suivie d'un défilé, ensuite a lieu l'ouverture officielle de la kermesse par de hautes personnalités civiles et militaires (Ambassadeur de France, Général commandant supérieur, Chef d'état-major général de l'Armée malgache, etc.). Les stands sont ouverts tard le soir et sont relayés par un bal réunissant les cadres du régiment et de hautes personnalités. Le dimanche matin un largage de parachutistes au-dessus du lac d'Ambohibao ouvre les festivités qui durent jusqu'au soir. Les fonds recueillis au cours de ces journées sont versés à l'entr'aide parachutiste.

Les distractions ne manquent donc pas pour combler les loisirs, mais il est aussi possible d'occuper son temps autrement : en allant consulter l'officier-conseil.

#### *La promotion sociale.*

L'officier-conseil chargé de la fonction sociale, s'efforce de conseiller et de guider les hommes du rang désireux de parfaire leur instruction générale ou professionnelle.

Il peut notamment les mettre en contact avec les différentes écoles dispensant des cours par correspondance, ces cours étant pris en charge par l'Armée.

Ainsi, par le Centre national de télé-enseignement, il est possible de suivre des cours de langue, d'étudier la comptabilité commerciale, de se perfectionner en dessin industriel. Cette énumération n'est pas complète, il s'en faut, l'éventail des cours offerts peut satisfaire toutes les aspirations.

Des cours de rattrapage au certificat d'études primaires et au certificat d'aptitude professionnelle permettent aux candidats malheureux de se reprendre.

Les examens du certificat d'études primaires, certificat d'aptitude professionnelle, brevets élémentaire ou technique, baccalauréat peuvent être passés sur place.

Toutes les facilités sont donc offertes à ceux qui aspirent à la promotion sociale.

---

(1) Régiment inter-armes malgache.

## ANNEXE IV

---

### LA D. C. A. N. DE DIEGO-SUAREZ (ARSENAL)

La D. C. A. N. de Diégo-Suarez a une double vocation :

Militaire :

- Entretien, réparation des bâtiments de la Marine Nationale française.
- Soutien éventuel d'une force navale de passage dans l'océan Indien.
- Entretien des installations militaires de la base navale.

Civile :

- Carénages des caboteurs, pétroliers, navires divers civils.

Les principaux clients sont :

- La N. C. H. P.
  - Les Messageries maritimes.
  - La Marine malgache.
  - Les Phares et Balises.
  - Compagnie norvégienne.
  - Chalutiers japonais, etc.
- Confection de petits bâtiments (de l'ordre de 400 tonnes).
  - Confection d'engins de servitude (remorqueurs, vedettes, chalands).
  - Confection de charpentes métalliques (ponts, citernes).
  - Soutien des sociétés du Nord de Madagascar (Etablissements Millot à Ambanja, SO.SU.MAV. à Ambilobe, Rochefortaise et Salines à Diégo-Suarez, etc.).
  - Réparations diverses demandées par les habitants de Diégo-Suarez (électricité, électronique, mécanique, froid).

C'est la seule D. C. A. N. française ayant ce double caractère d'où certaines difficultés dans son fonctionnement dues à l'emploi de règlements non appropriés à sa personnalité civile.

*Son potentiel* (personnel) : deux ingénieurs du génie maritime ; trois officiers d'administration ; sept ingénieurs de directions de travaux ; sept secrétaires administratifs, dix-huit chefs de travaux et environ mille ouvriers dont cent vingt ouvriers métropolitains de la Marine mutés, après volontariat, des différentes D. C. A. N. de France.

Les autres ouvriers, de recrutement local, comprennent quelque cent Réunionnais et cent soixante Comoriens.

Durée du séjour des officiers : deux ans ; des S. A. et C. T. : trois ans ; et des ouvriers métropolitains : trente mois.

*Moyens :*

- Un bassin de radoub de 200 mètres de longueur équipé par une station de pompage (4 pompes de 16.000 mètres cubes/heure) et desservi par deux grues de 15 tonnes.
- Des ateliers de :
  - Machines-outils ;
  - Ajustage ;
  - Moteurs ;
  - Electricité ;
  - Electronique ;
  - Tôlerie ;
  - Chaudronnerie ;
  - Fonderie ;
  - Bois ;
  - Divers (voilerie, peinture, garage).
- Une centrale électrique autonome (Diesel) de 1.900 kW installés produisant 5.000.000 de kWh par an (cette production a doublé en dix ans).
- La valeur, à l'état neuf, de son gros outillage est de l'ordre de 35.000.000 F (l'amortissement de cet outillage est, actuellement, voisin de 30 %).
- Son stock en magasin (40.000 articles) représente une valeur de 17.000.000 F.

*Son activité par quelques chiffres :*

- 1.800.000 heures payées en 1966, dont 60 % sont des heures productives réparties en :
    - 47 % pour l'activité militaire ;
    - 53 % pour l'activité « Reconversion ».
  - En 1966, l'Arsenal a caréné ou réparé 81 bâtiments dont :
    - 18 bâtiments militaires ;
    - 36 bâtiments civils ;
    - 27 remorqueurs ou engins.
  - Les charges salariales et les dépenses matières se sont élevées à 15.000.000 de francs.
  - La totalité des factures reversées au Trésor français est de l'ordre de 6.000.000 de francs.
  - L'Arsenal a acheté pour 2.500.000 F de matière en France.
-

## ANNEXE V

### ETUDE SUR LA VALEUR ET LA SELECTION DU CONTINGENT REUNIONNAIS

(Etablie par le service de Santé de la subdivision militaire de la Réunion.)

#### I. — Données démographiques.

La population de la Réunion s'élevait au 31 décembre 1945 à 223.475 habitants. Au 31 décembre 1965 elle était de 402.665 habitants du fait d'un taux de natalité de plus de 42 pour mille, un des plus élevé du monde.

Le taux de mortalité est descendu de 22,1 pour mille en 1946 à 9,55 en 1965, cette diminution portant essentiellement sur la mortalité infantile. Le taux d'accroissement se situe actuellement à 33 pour mille.

On doit citer à cet égard les campagnes d'éradication de paludisme menées de 1949 à 1953, l'extension de l'aide médicale et des vaccinations, l'amélioration de l'équipement sanitaire, social et scolaire.

Cet essor démographique se manifeste dans les chiffres suivants, communiqués par la Direction de l'Action sanitaire et sociale :

ANNEES	NAISSANCES	MORTALITE INFANTILE	
		Total 0 à 1 an.	P. 1.000 naissances vivantes.
1946 .....	9.081	1.314	149
1947 .....	9.893	1.430	145
1948 .....	9.932	2.290	231
1949 .....	10.382	1.574	142
1950 .....	11.714	2.215	189
1951 .....	11.684	1.817	155
1952 .....	13.231	1.933	148
1953 .....	13.597	1.484	109
1954 .....	13.613	1.424	105
1955 .....	14.082	1.574	112
1956 .....	14.004	1.297	93
1957 .....	14.403	1.418	98
1958 .....	13.062	1.429	109
1959 .....	13.372	1.489	111
1960 .....	14.839	1.245	84
1961 .....	15.152	1.359	90
1962 .....	15.721	1.383	88
1963 .....	16.432	1.199	73
1964 .....	16.807	1.297	77
1965 .....	16.870	1.301	77

Cette très forte natalité élargit constamment la base de la pyramide des âges : les moins de 20 ans représentent actuellement plus de 55 % de la population de l'île. Les contingents, d'un effectif actuel avoisinant 4.000, dépasseront 5.000 dès la classe 1972.

## II. — L'appel des contingents à la Réunion.

Avant le 1<sup>er</sup> janvier 1961, une petite partie seulement des appelés reconnus aptes au conseil de révision était incorporée, l'effectif étant fixé par le département. La plus grande partie était placée en congé sans solde.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1961, le Département a décidé que tous les ressortissants des D. O. M. aptes au service effectueraient leurs obligations légales d'activité. L'incorporation a lieu bimestriellement, comme en métropole.

Les recrues reconnues aptes par le conseil de révision et les « bons absents » sont convoqués à la caserne Lambert par les soins du bureau de recrutement et soumises à la visite médicale d'incorporation. La majeure partie de chaque contingent (environ 90 %) est dirigée ensuite sur la métropole dans un délai moyen de huit à quinze jours.

Juqu'à cette année, l'appel des contingents se faisait avec un an de retard sur la métropole : conseil de révision à dix-neuf ans, incorporation à vingt ans.

Ce décalage doit être rattrapé et la classe 68 vient de passer en conseil de révision en septembre-octobre 1966.

## III. — Valeur du contingent réunionnais.

La valeur du contingent réunionnais est très faible. L'insuffisance de développement statur pondéral liée à une malnutrition manifeste, d'une part, l'arriération et la débilité mentale, d'autre part, sont les constatations dominantes aux conseils de révision.

En lente progression de 1944 à la classe 1965, la valeur du contingent marque cependant une progression très nette chez les classes suivantes, tant au point de vue du niveau physique qu'intellectuel.

Cette progression est mise en évidence par les « BSA » (1) aux conseils de révision :

	CONSEIL 1944	CLASSE 1965	CLASSE 1966	CLASSE 1967	CLASSE 1968
B. S. A....	22,9 %	45 %	53 %	55 %	62 %

— et par l'amélioration du niveau intellectuel :

	CLASSE 1964	CLASSE 1968	METROPOLE
Illettrés .....	33 %	17 %	(1,2 %)
S. L. E.....	52 %	56,5 %	(25,8 %)
C. E. P. et au-dessus.....	15 %	26,5 %	(73 %)

(1) « Bons pour le service armé ».

Parallèlement aux résultats des conseils de révision, les taux d'élimination à la visite médicale d'incorporation tendent à une nette diminution. Si, dans les dernières années 25 % environ des jeunes Réunionnais étaient en définitive incorporés, ce pourcentage semble devoir passer à 40 % dès la classe 1968, c'est-à-dire que compte tenu de l'évolution démographique, l'effectif réellement incorporé va rapidement plus que doubler : la classe 1965 (avec les ajournés des classes antérieures) a fourni 1.100 recrues, la classe 1968 en fournira environ 1.800, la classe 1972 de 2.500 à 3.000...

#### IV. — Le conseil de révision et la sélection préalable.

La loi n° 65-550 du 9 juillet 1965 relative au recrutement en vue de l'accomplissement du Service National stipule (titre II, art. 7) que : « les jeunes gens recensés sont soumis un examen médical et, en vue de leur affectation, à des épreuves psychotechniques », les propositions d'aptitude étant soumises par le Préfet au conseil de révision.

En application de la même loi (titre VII, art. 41) des modalités d'adaptation ont fait l'objet d'une instruction provisoire particulière (n° 13700/SCR/IB/REG du 8 août 1966).

Cette instruction précise en son article 68 : « Le département de la Réunion ne disposant pas d'un centre de sélection, le conseil de révision procède lui-même à l'examen médical et psychotechnique des jeunes gens de la classe nouvellement formée. »

— et en son article 72 :

« Il importe avant tout d'éviter les examens précipités ou superficiels. (...). La cadence des examens médicaux ne doit en aucun cas être supérieure à quarante hommes par heure de séance. »

Ces directives appellent les remarques suivantes :

1° Il y a lieu de distinguer nettement l'examen médical des épreuves psychotechniques, le premier aboutissant à une proposition d'aptitude, les secondes à un classement en vue d'affectation.

2° L'examen médical de quarante jeunes gens par heure ne saurait être que superficiel, ce débit étant normalement celui d'une journée pour un médecin.

Dans le cas particulier de la Réunion, où l'élimination est élevée, il faut souligner que l'interrogatoire et l'examen doivent être particulièrement minutieux et que la constatation de chaque infirmité allonge la durée de l'examen médical.

Un tel procédé maintiendrait donc, compte tenu des facteurs d'amélioration mentionnés plus haut, un taux élevé d'élimination à la visite médicale d'incorporation, de l'ordre de 25 à 35 p. 100 chez les jeunes gens reconnus « aptes » au conseil de révision, avec un nombre important d'absents classés « aptes d'office » et chez lesquels le taux d'élimination serait encore plus élevé.

En revanche (et sous réserve de l'adaptation du service de santé de la Réunion à cette tâche) l'examen médical complet pourrait être effectué à la caserne Lambert à une cadence d'environ 60 sujets par jour.

Il serait alors possible :

— d'établir des bilans exacts de la valeur médicale des contingents.

— de fixer la majorité des jeunes appelés sur la réalisation effective ou non de leur service militaire.

— et surtout d'établir des prévisions plus précises des effectifs qui seront à incorporer.

3° Il est évident, par ailleurs, que les effectifs locaux ne justifient pas la création sur place d'un centre de sélection tel qu'en métropole.

La mise en jeu d'un examen médical au rythme de 60 sujets par jour permettrait de réaliser dans des conditions plus satisfaisantes la mise en application de l'article 76 de l'instruction précitée, relatif à l'examen psychotechnique des gens reconnus aptes par le conseil de révision, le spécialiste psychotechnicien ayant alors à catégoriser 30 sujets environ par jour.

#### V. — Le profil médical d'aptitude.

Par dérogation aux dispositions de l'instruction n° 1463-2/DCSSA du 15 mai 1961, l'aptitude au service militaire des jeunes gens appelés du contingent, originaires du département de la Réunion, est appréciée compte tenu de la C. M. n° 747-2/IA/DCSSA du 2 mars 1964.

Ainsi, contrairement aux autres recrues du contingent, ces appelés ne sont pas déclarés inaptes lorsque leur profil médical porte à l'un des sigles A ou I un coefficient 3, à l'un des sigles V ou S un coefficient 4.

Ces dispositions, établies pour permettre à un plus grand nombre de Réunionnais d'effectuer leur service militaire dans un dessein de promotion sociale, amènent dans leur résultat les constatations suivantes :

— Sur 2.037 recrues de la classe 1965 examinées à la visite d'incorporation, 11 seulement bénéficiaient de l'application de cette circulaire ministérielle ;

— 3 d'entre eux, illettrés, ont été placés en congé sans solde en exécution du décret n° 62-62 du 9 janvier 1962 ;

Par une erreur du médecin examinateur ayant appliqué des modificatifs ultérieurs à l'instruction sur l'aptitude, deux ont été proposés pour la réforme définitive n° 2, un pour la réforme temporaire n° 2.

Enfin les cinq derniers ont été reconnus aptes. Deux d'entre eux ont été réformés en métropole (dont un classé ultérieurement E = 5).

Six autres recrues ayant vu modifier leur profil médical en métropole ont été réformées, les normes relatives à l'aptitude du contingent réunionnais ne leur ayant pas été appliquées.

#### VI. — L'incorporation.

La visite d'incorporation a les caractères et la valeur d'un *constat médico-légal* qui constitue le point de départ de la surveillance ultérieure comme de l'étude de droits éventuels à pension militaire d'invalidité pour affections constatées au cours du service. Il importe donc que cette visite et l'établissement des documents s'y rapportant soient particulièrement minutieux.

Les opérations médicales d'incorporation commencent le lendemain de l'arrivée des recrues et doivent être terminées dans les trois mois qui suivent l'arrivée au corps.

A la Réunion, l'incorporation présente certains aspects particuliers :

##### 1° *Le pourcentage de propositions pour la réforme.*

Les conditions d'examen au conseil de révision n'ont permis qu'un dégrossissage par l'élimination des jeunes gens présentant des motifs évidents d'inaptitude. Le déchet à l'incorporation, grossi encore du fait du nombre important des « bons absents » atteint donc un taux très élevé : 30 à 50 % des recrues examinées sont proposées pour la réforme.

La commission de réforme ne siégeant que trimestriellement, il se trouverait normalement et constamment à la caserne 2 à 300 recrues exemptées de service en instance de présentation. L'impossibilité matérielle de leur hébergement a amené une mesure logique sinon réglementaire : dès la visite subie concluant à une proposition de réforme, les intéressés sont renvoyés à leurs foyers.

Les motifs habituels de réforme, étudiés sur 262 dossiers établis aux incorporations de mai et novembre 1965 sont les suivants :

Oligophrénie .....	29,5 %
Insuffisance staturo-pondérale .....	13,7 %
Affections cardio-vasculaires .....	8,8 %
Comitialité .....	8,4 %
Polynévrites carentielles .....	6,9 %

### 2° Les plans d'embarquement.

Les effectifs à embarquer tous les deux mois à destination de la métropole représentent 90 % environ de chaque fraction de contingent. L'importance de l'élimination à l'incorporation ne permet guère d'établir de prévisions d'effectifs à mettre en route qu'avec une approximation de l'ordre de 15 % en plus ou en moins.

3° La mise en route sur la métropole se fait précocement, dans un délai de huit à quinze jours après l'arrivée à la caserne, généralement par voie aérienne. Les jeunes recrues sont alors présentées au centre de sélection n° 9 avant de recevoir une affectation. Le tableau suivant fait ressortir les motifs des réformes prononcées en métropole sur le contingent de 1021 appelés de la classe 65 :

	PROPOSES R. D. 2	
	Au centre de sélection.	Par le Corps.
Oligophrénie, immatures psycho-affectifs.....	1	11
Etats dépressifs réactionnels.....		20
Affections médicales diverses.....	6	12
Aptes au service en application de la C. M. n° 747/2/IA/DCSSA.....	3	4

Un certain nombre de dossiers n'étant pas encore parvenu au bureau de recrutement de la Réunion, c'est en fait 6 à 8 % des jeunes gens qui sont encore éliminés.

Ces chiffres mettent en évidence :

1° Que des anomalies psychiques mineures — ainsi que certains syndrômes fonctionnels à manifestations subjectives — échappent fréquemment aux investigations et ne se manifestent qu'au cours de la période d'instruction de base. Pendant cette période la collaboration du médecin et des instructeurs permet, par « l'épreuve de l'observation au Corps », d'étudier les résultats obtenus à l'entraînement, le comportement vis-à-vis des camarades, l'adaptation aux règles de la discipline et de juger des possibilités de rendement et d'adaptation.

La grande majorité des réformes prononcées est ainsi directement liée à la mise en route précoce des jeunes recrues. Leur maintien sur place jusqu'à la clôture des opérations médicales d'incorporation :

— permettrait une première adaptation à la vie militaire dans un milieu et un climat familiers et réduirait sans doute le nombre d'élimination pour états dépressifs réactionnels ;

— permettrait l'élimination avant le départ sur la métropole de la majorité des éléments inaptes ou inadaptables ;

2° Comme il a été souligné plus haut, qu'il serait nécessaire d'appliquer au contingent local les normes d'aptitude en vigueur pour le contingent métropolitain.

## VII. — Conclusions.

1° Les opérations de révision et d'incorporation des contingents réunionnais étaient réalisées avec un an de retard sur la métropole. Ce retard est en cours de rattrapage, les classes 67 et 68 ayant été présentées cette année devant le conseil de révision.

2° Il serait souhaitable que, contrairement aux modalités de la loi relative au recrutement fixées pour la Réunion, la sélection médicale précède le conseil de révision, comme en métropole.

3° Si cette proposition est agréée, il y aurait « télescopage » de trois classes représentant chacune 4.000 jeunes gens environ pour les épreuves médicales de sélection.

Le rattrapage pourrait être réalisé sur deux ans, sous réserve d'adaptation des moyens du service de santé.

4° La mise en route des contingents sur la métropole dans un délai très bref après leur appel sous les drapeaux ne permet pas de clôturer l'incorporation sur place.

Il s'ensuit un pourcentage important (plus de 6 %) de réforme, certaines avec pension, la présomption d'aggravation du fait de la transplantation et du choc climatique étant parfois mise en jeu.

Le maintien sur l'île pendant trois mois des jeunes recrues permettrait, d'une part, une première adaptation à la vie militaire dans un milieu et un climat familiers, d'autre part, l'élimination avant le départ sur la métropole des éléments inaptes ou inadaptables.

5° Les besoins du service de santé pour assurer normalement le déroulement des opérations médicales — personnel, locaux, équipement — feront l'objet d'un rapport particulier.

---

## ANNEXE VI

### LE « SERVICE CIVIQUE » A MADAGASCAR

#### I. — Historique.

- En 1960, le Gouvernement, par ordonnance,
- a organisé la défense ;
  - a créé le Service national qui comprend :
    - le service militaire orienté vers les besoins spécifiquement militaires de la défense ;
    - le service civique orienté vers les besoins non spécifiquement militaires de la défense, en particulier les besoins sociaux et économiques, et plus spécialement destiné à former des hommes en vue du développement.

Le service civique fit l'objet d'études pour sa mise sur pied, études menées par l'état-major particulier du Président de la République. Ces études aboutissaient en juin 1962 et le service civique était créé le 1<sup>er</sup> janvier 1963.

Successivement furent créées :

- 3 compagnies en 1963,
- 3 compagnies en 1964,
- 1 compagnie en 1965,
- 3 compagnies en 1966,  
soit au total, fin 1966,
- 10 compagnies plus la compagnie de commandement et des services et l'école des cadres.

#### II. — But.

Le service civique, élément de la défense nationale, dont l'objectif est la défense globale, soit la sauvegarde de la Patrie et de l'Etat dans tous domaines :

- militaire,
- politique,
- social,
- économique,

a donc pour but :

- de former des hommes en vue de la *défense* et du *développement* du pays, tout en participant dans ses œuvres au développement du pays.

#### *Former des hommes.*

- Pour *augmenter leur potentiel* en développant leurs aptitudes et leurs énergies dans le sens du développement économique et social.
- Pour en faire des *animateurs* capables de rayonner sur les populations en les faisant bénéficier de leur acquit.
- Pour en faire des *soldats* capables de défendre leur pays si besoin était.

D'où une éducation très diversifiée, comportant à la fois éducation civique, sociale, professionnelle, intellectuelle, physique et militaire; enfin une éducation pratique se concrétisant par l'exécution de travaux qui constituent l'application des enseignements donnés dans certaines disciplines, ce qui amène au deuxième aspect du but du service civique.

*Participer dans ses œuvres au développement du pays.*

Deux formules essentielles de participation :

- travaux collectifs pour la mise en valeur de nouvelles terres ;
- scolarisation, alphabétisation, animation rurale.

### III. — Caractères.

- *National et apolitique.*
- *Militaire dans son organisation, dans son esprit, dans son éducation.*
- *Intégré dans les activités de la nation : le service civique ne travaille jamais seul, mais en coopération avec tous les organismes du pays susceptibles de concourir au même but de promotion sociale et économique.*
- *Rustique : souci d'économie, maigre budget donc faibles moyens techniques et en personnels de carrière ou A. D. L.*
- *Efficace : souci du rendement.*

### IV. — Organisation. — Activités.

*Compagnie de Diégo-Suarez, province de Diégo-Suarez.*

*Créée en mai 1964.*

- Plantation (manioc, arachides, maïs) : 28 hectares.
- Plantation d'arbres : 93.000 arbres.
- Construction : 17 cases

*Compagnie de Manakara, province de Fianarantsoa.*

*Créée en mai 1964*

- Défrichement : 10 hectares.
- Exploitation rizicole : 15 hectares.
- Plantation : 35.000 arbres + 700 palmiers à huile.
- Construction : 15 cases.

*Compagnie de Vatondry, province de Tamatave.*

*Créée en août 1964.*

- Exploitation (riz, cacao, café, maïs, manioc) : 27 hectares.
- Plantation : 1.000 ananas.
- Construction : 14 cases.

*Compagnie d'Amboasary-Sud, province de Tulear.*

Créée en août 1965.

- Vulgarisation du ricin.
- Plantation (maïs, manioc, reketa) : 12 hectares.
- Construction : 1 impluvium.

*Compagnie d'Antsorihy, province de Majunga.*

Créée le 15 août 1966.

- Exploitation rizicole.

*Compagnie d'Ambatofinandrahana, province de Fianarantsoa.*

Créée le 1<sup>er</sup> septembre 1966.

- Exploitation rizicole et élevage.

*Compagnie de Vavatenina, province de Tamatave.*

Créée le 15 octobre 1966.

- Exploitation et vulgarisation de palmier à huile.

**V. — Instruction des gradés appelés du service civique  
conduite à l'école des cadres d'Antsirabé.**

Pour des raisons d'économie, l'encadrement de carrière du service civique est réduit au minimum. Il représente seulement 5 % (1) de l'effectif des compagnies.

La valeur de l'encadrement des unités et finalement leur rendement repose donc sur la qualification des cadres appelés formés à l'école des cadres d'Antsirabé.

Mais les missions du service civique sont orientées non seulement vers la défense du type militaire mais aussi vers le développement civique et économique à partir de l'animation des populations rurales.

La formation donnée aux élèves-gradés du service civique ne peut donc être analogue à celle qui est dispensée dans les pelotons du type traditionnel.

Après avoir défini les principes qui ont conduit au découpage de l'instruction, nous présenterons les grandes lignes de ce découpage avant d'analyser brièvement chaque phase de l'instruction.

\*  
\* \*

Chaque année, trois promotions sont instruites à l'école des cadres. La 12<sup>e</sup> promotion est actuellement en cours de formation.

Près de quatre ans d'expérience ont permis de codifier un découpage satisfaisant de l'instruction en vue d'atteindre les buts ci-après :

- 1° Adapter les matières enseignées aux niveaux très diversifiés des élèves en regroupant ceux-ci dans des sections homogènes (le niveau des élèves varie du baccalauréat au C. E. P. E.) ;
- 2° Contrôler régulièrement ces niveaux par des sélections successives ;
- 3° Harmoniser le calendrier des stages de spécialisation conduits par les départements civils ;

---

(1) Assistants techniques non compris : 7,37 % pour l'effectif global (C. C. S. et école des cadres comprises).

- 4° *Appliquer intégralement les programmes* malgré les délais d'incorporation, d'exploitation des résultats des examens, de mise en route vers les différents stages et des servitudes imprévues telles que les participations aux piquets d'honneur ;
- 5° *Disposer des gradés impérativement à l'issue du 6<sup>e</sup> mois* de manière à les employer pendant une année au moins en évitant des trous dans l'encadrement des compagnies ;
- 6° *Utiliser des documents d'instruction militaire éprouvés*, récemment mis en place, permettant de former, dans le minimum de temps des caporaux et des sergents qualifiés.

\*  
\*   \*

Le découpage de l'instruction a été fait en tenant compte des principes énoncés.  
La formation complète comprend trois phases :

- 1° Une phase de *formation commune de base* (FCB) de six semaines commune à tous les élèves, quelle que soit leur destination ;
- 2° Une phase de *formation de caporal* (peloton 1) de sept semaines suivie par tous les élèves destinés à former des gradés d'encadrement ;
- 3° Une phase de *formation de sergent* (peloton 2) de quatre semaines réservée aux éléments jugés aptes à tenir l'emploi de sous-officier.

*La première phase* peut être suivie d'un stage long de spécialisation de quinze semaines, conduit :

- soit par les départements civils (affaires culturelles, génie rural, alphabétisation) en vue de former les maîtres ruraux, les artisans ruraux et les moniteurs d'alphabétisation,
- soit par l'armée nationale pour former des spécialistes militaires tels que les infirmiers.

*La deuxième phase* est suivie :

- obligatoirement d'un stage d'agriculture n° 1, de trois semaines, pour les élèves gradés jugés inaptes à suivre le peloton 2,
- éventuellement, par un stage de spécialisation court, d'une durée de une à quatre semaines pour former des caporaux dans des spécialités diverses telles qu'assistant maître rural, aide-comptable, moniteur d'éducation physique, clairon, projectionniste, etc.

*La troisième phase* s'achève obligatoirement par un stage d'agriculture n° 2 de trois semaines.

Dans ces conditions, les affectations dans les compagnies ont lieu après les délais de formation suivants :

- 21 semaines, pour les caporaux d'encadrement ;
- 25 semaines, pour :
  - les caporaux d'encadrement spécialisés,
  - les services individuels formés en stages longs,
  - les sergents d'encadrement.

\*  
\*   \*

Chacune des trois phases de la formation vise des objectifs bien définis.

La formation commune de base doit permettre d'atteindre les résultats suivants :

- donner une formation de base commune aux futurs gradés appelés à servir sous le béret vert quelle que soit leur destination ultérieure (spécialistes ou gradés d'encadrement) ;
- avec une formation à dominante militaire, inculquer les principes de civisme et de discipline, bases essentielles de l'efficacité du service civique.

Elle s'achève par une cérémonie de la présentation de la jeune promotion au Drapeau du service civique.

L'instruction dispensée au cours du peloton 1 a pour but de former des caporaux du service civique, *exécutants parfaits*, susceptibles :

- de commander efficacement une équipe de six à huit hommes au combat ou sur un chantier ;
- d'être utilisés comme moniteurs d'instruction militaire ;
- d'être employés éventuellement, comme moniteurs d'enseignement auprès des pionniers illettrés.

Ces aptitudes sont sanctionnées par l'attribution d'un CA. 1 du service civique en fonction des résultats obtenus pendant le peloton, le stage d'agriculture n° 1 et le rallye P. 1.

Les élèves-gradés susceptibles de suivre avec profit la troisième phase préparatoire au certificat d'aptitude n° 2 (C. A. 2) sont sélectionnés parmi les meilleurs éléments du peloton 1. La détermination des aptitudes particulières permet de sélectionner les caporaux destinés à être orientés vers certains stages courts (assistants maîtres ruraux, aides-comptables, etc.).

Les buts du peloton 2 sont de former des sergents du service civique capables :

- de commander efficacement plusieurs équipes au combat ou sur un chantier en coordonnant leur action ;
- d'instruire méthodiquement les pionniers dans le cadre de leur formation militaire individuelle et collective ;
- d'améliorer l'instruction générale des pionniers lettrés en utilisant des procédés pédagogiques éprouvés ;
- de s'affirmer comme chefs de section.

Ces buts expliquent l'orientation nettement pédagogique donnée au programme du peloton 2 qui vise avant tout à faire, à partir des plus doués des élèves-gradés, des animateurs et des chefs.

En fonction des buts des différentes phases de l'instruction, l'importance des disciplines est dosée de façon variable.

\*

\* \*

En conclusion, l'école des cadres joue un rôle essentiel pour pallier la pauvreté du service civique en cadres d'active.

L'importance de ce rôle justifie un effort particulier de l'assistance technique militaire.

Etant donné l'originalité du service civique, qui nécessite une organisation originale de l'instruction, cet effort s'exerce dans un domaine très intéressant.

## ANNEXE VII

### ASSISTANCE MILITAIRE TECHNIQUE

(Personnels à la disposition des Etats.)

*Situation des effectifs réalisés au 1<sup>er</sup> juillet 1967.*

ETATS	TERRE			GENDARMERIE		AIR		MARINE		SANTE	B. C. M.		TOTAL		
	Off.	S/off.	Tr.	Off.	S/off.	Off.	S/off.	Off.	O.M.	Off.	Off.	S/off.	Off.	S/off.	Tr.
Sénégal .....	26	35		3	10	4	9	2	2	8	3	3	46	59	
Mauritanie .....	8	67		2	16	2	9	1	5	1	2	2	16	99	
Côte-d'Ivoire ...	36	49		4	24	7	26	6	5	8	3	3	64	107	
Niger .....	6	50		3	24	3	11			3	2	2	17	87	
Haute-Volta ....	5	19				1	7			3	1	2	10	28	
Dahomey .....	6	16		2	9	3	11			2	1	2	14	38	
Togo .....	6	5		1	10	1	2			2	1	2	11	19	
Cameroun .....	11	35		5	31	4	18	3	6	5	2	3	30	93	
Congo .....	2	3									1	1	3	4	
Gabon .....	5	19		4	53	3	11	1	2	1	1	1	15	86	
R.C.A. ....	7	27		3	29	3	19	1		1	2	2	17	77	
Tchad .....	22	63	2	5	49	3	20			2	2	3	34	135	2
Madagascar ....	63	49		24	145	8	20	5	6	14	3	4	117	224	
<b>Total .....</b>	<b>203</b>	<b>(a) 437</b>	<b>2</b>	<b>56</b>	<b>400</b>	<b>42</b>	<b>163</b>	<b>19</b>	<b>26</b>	<b>50</b>	<b>24</b>	<b>30</b>	<b>394</b>	<b>1.056</b>	<b>2</b>

(a) Les sous-officiers du Service de Santé sont inclus dans les effectifs sous-officiers de l'Armée de Terre.